

Livret de l'utilisateur

ACTIBLOC[®]

Modèles QR-LT de 4 EH jusqu'à 20 EH

ENREGISTREZ-VOUS EN LIGNE POUR BENEFICIER DES GARANTIES



Numéro de série : _____

version 01 mai 2019



RIKUTEC Group

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	3
REGLES GENERALES DE SECURITE.....	4
RISQUES & DANGERS	5
PRECAUTIONS D'USAGE	6
I - GUIDE D'UTILISATION ET ENTRETIEN	7
I.1 PRESENTATION DE LA FILIERE ACTIBLOC®	7
I.2 DIMENSIONNEMENT.....	11
I.3 TRAÇABILITE	12
I.4 MANUTENTION ET TRANSPORT	12
I.5 GARANTIES CONTRACTUELLES	13
I.6 LIMITES DE RESPONSABILITE	14
I.7 DEVELOPPEMENT DURABLE.....	14
I.8 ENTRETIEN ET MAINTENANCE	14
I.9 PRELEVEMENT D'ECHANTILLON D'EAU TRAITEE	17
I.10 DEPANNAGE, DYSFONCTIONNEMENTS.....	18
I.11 COUT DE L'INSTALLATION SUR 15 ANS	18
II - GUIDE DE POSE.....	19
II.1 CONSIDERATIONS GENERALES.....	19
II.2 LIEU DE POSE	19
II.3 SEQUENCE D'INSTALLATION DE LA FILIERE ACTIBLOC®	20
II.4 VENTILATION	25
II.5 POINTS A VERIFIER EN FIN D'INSTALLATION	26
II.6 MISE EN SERVICE	26
ANNEXES	27
ANNEXE A – PLANS COTES DES MODELES ACTIBLOC® QR-LT AGREES.....	27
ANNEXE B – FICHE D'ENREGISTREMENT	29
ANNEXE C – GRILLE DE DEPANNAGE	30
ANNEXE D – VERIFICATIONS AVANT MISE EN SERVICE.....	32
ANNEXE E – FICHES TECHNIQUES DES COMPRESSEURS	33
ANNEXE F – MANUEL D'ENTRETIEN & REPARATION DES COMPRESSEURS	34
ANNEXE G – FICHES TECHNIQUES DES DIFFUSEURS FINES BULLES.....	38
ANNEXE H – FICHE TECHNIQUE DES ELECTROVANNES.....	39
ANNEXE I – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS AGREES ACTIBLOC® QR-LT	40
ANNEXE J – CARNET D'ENTRETIEN	43

AVANT PROPOS

Madame, Monsieur,

Vous venez d'acquérir une filière¹ ACTIBLOC® et nous vous en remercions.

La filière ACTIBLOC® est un produit de qualité, conçu pour collecter et traiter les eaux usées domestiques ou assimilées au titre de l'article R. 214-5 du code de l'environnement des immeubles ou parties d'immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.

Les modèles QR-LT de la gamme ACTIBLOC® qui sous la forme d'une installation complète sont conformes à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié (*relatif aux prescriptions techniques, aux modalités de vidanges et aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle*), répondent aux exigences de l'annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2, août 2013 et dispose du marquage CE.



A noter qu'aucune vidange de boues n'a été effectuée durant les essais d'évaluation des performances réalisés selon le protocole de la norme EN 12566-3+A2, incluant la période d'établissement de la biomasse.

La déclaration des performances à l'Annexe ZA de norme NF EN 12566-3+A2, ainsi que les documents d'accompagnement du marquage CE sont établis pour la filière ACTIBLOC®. Ces documents sont disponibles sur demande ou sur <http://habitat.sotralentz.com/index.php/fr/qualite-certifications>.

Vous pouvez également consulter le site www.sotralentz-habitat.fr pour toutes informations concernant nos produits et accessoires.

Ce livret de l'utilisateur a pour but de vous fournir les consignes importantes qui vous garantiront un fonctionnement fiable et durable de votre filière ACTIBLOC®.



Toutes matières biocides, toxiques ou celles qui ne sont pas biodégradables ne doivent pas être rejetées dans la filière ACTIBLOC® car elles empêcheraient l'action importante des bactéries durant le processus d'épuration des eaux usées. En aucun cas les eaux pluviales ne transitent par la filière ACTIBLOC®.



La garantie d'efficacité de la filière ACTIBLOC® implique le strict respect des règles d'utilisation décrites ci-après.



Toutes les ACTIBLOC QR-LT sont mises en service et contrôlées par un technicien habilité par SOTRALENTZ HABITAT France

Nous espérons que ce produit de qualité répondra à toutes vos attentes.

L'équipe SOTRALENTZ HABITAT FRANCE, F-67320 DRULINGEN

¹ La mention « filière » utilisé dans ce guide signifie « dispositif de traitement » au sens de l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié.

REGLES GENERALES DE SECURITE

Pour le personnel intervenant sur la filière ACTIBLOC[®], il est requis de porter des équipements de protection individuels (EPI) adaptés aux travaux à exécuter.

POUR RAPPEL ET MEMOIRE :

- Le port de chaussures de protection est obligatoire pour les travailleurs occupés à la manutention de pièces lourdes et dont la chute est de nature à blesser les pieds ;
- Le port de gants de protection est obligatoire pour les travailleurs manipulant des objets ou des produits ou matériaux tranchants, coupants, piquants, irritants, brûlants ou rugueux ;
- Le port de lunettes de protection est obligatoire pour les travailleurs exposés aux éclaboussures de substances dangereuses, aux projections de particules de travaux de sciage, de meulage et exposés aux radiations nuisibles lors des travaux de soudage ou de découpage ;
- Le port de masques appropriés est obligatoire lorsque l'air ambiant contient des poussières ou des substances nocives et dangereuses ;
- Le port de protections auditives individuelles est requis lors de l'utilisation d'engins bruyants.

RISQUES & DANGERS

En termes de sécurité, les principaux risques liés à une filière d'épuration sont définis ci-dessous.

RISQUES BIOLOGIQUES

Les eaux usées même traitées et les boues d'épuration contiennent des bactéries et des virus pathogènes.

Le contact direct des mains (et de toute autre partie du corps) avec ces substances doit être évité. Le port de gants de travail et de vêtements adaptés est requis. Aussi longtemps qu'une personne est en contact avec ces substances et qu'elle ne s'est pas lavée et désinfectée les mains, il est préférable qu'elle s'abstienne de boire, manger, fumer ou porter les mains à son visage.

En cas de contact avec ces substances, il faut laver et désinfecter les parties du corps souillées à l'aide de produits spécifiques et ne pas revêtir les vêtements souillés avant qu'ils n'aient été nettoyés et désinfectés. Il est également recommandé de laver et désinfecter les outils et objets qui se sont trouvés en contact avec ces substances.

A titre préventif, le personnel d'entretien doit tenir à jour son carnet de vaccination, notamment pour le Tétanos et la Leptospirose. S'assurer également d'avoir à portée des lingettes antiseptiques et une trousse de premiers soins.

DANGERS MECANIQUES

Les tampons ne sont laissés ouverts que durant le laps de temps nécessaire à l'intervention. Une fois celle-ci terminée, les tampons sont refermés et verrouillés par le biais d'un système de verrouillage rapide par vis.

En cas de trafic de véhicules ou en présence d'une hauteur de remblai supérieur à 60 cm, il est indispensable de prévoir et dimensionner une dalle de répartition de charges au-dessus de la (ou des) cuve(s). Le dimensionnement de cette dalle est à réaliser par un bureau d'études spécialisé. En cas de trafic de véhicules, il est obligatoire de prévoir un ensemble cadre/tampon adapté (classe minimale de résistance B 125, non fourni) intégré à la dalle de répartition. A défaut, la distance minimum entre le bord de la cuve et les éventuelles charges roulantes doit être de 3 m.

Les tampons en polyéthylène de la filière ACTIBLOC® ne sont pas conçus pour supporter des charges piétonnières et/ou statiques et/ou dynamiques (indication à la charge de l'utilisateur). Ils sont verrouillés pour assurer la protection/sécurité des usagers (ouverture nécessitant un outil spécifique).

DANGERS LIES AUX GAZ DANS UNE ATMOSPHERE CONFINEE

Certains gaz peuvent causer des malaises ou des asphyxies. Il est interdit de descendre dans un ouvrage contenant ou ayant contenu des eaux usées et, d'une manière générale, de descendre dans un ouvrage à atmosphère confinée.

DANGERS ELECTRIQUES

Le raccordement électrique ainsi que tous les travaux électriques doivent être réalisés par un personnel habilité selon les prescriptions de la réglementation en vigueur et notamment de la norme NF C 15-100. Mettre la filière ACTIBLOC® hors tension avant toute intervention sur le matériel électrique.



Il est donc fortement conseillé de faire réaliser les opérations liées à la filière (entretien, maintenance) par des professionnels qualifiés et de ne jamais pénétrer dans les compartiments.



PRECAUTIONS D'USAGE

La filière ACTIBLOC[®] est dimensionnée pour les besoins moyens des utilisateurs. Il est interdit d'y déverser d'autres effluents que les eaux usées brutes domestiques ou assimilées.

IL EST INTERDIT :



- D'utiliser un nettoyeur automatique pour toilettes,
- D'utiliser un broyeur d'aliments ou une pompe broyeuse placée en amont de la filière ACTIBLOC[®],
- De recouvrir ou d'enterrer les tampons d'accès de la filière ACTIBLOC[®],
- De planter des arbres ou grandes plantations à moins de 3 m de la filière ACTIBLOC[®] sans mesure anti-racinaire,
- De relier un tuyau de drainage des eaux de ruissellement ou une gouttière de toiture à votre filière ACTIBLOC[®],
- De relier le tuyau de vidange de la piscine à votre filière ACTIBLOC[®],
- De connecter tous siphons de sol,
- De rejeter les eaux usées traitées par la filière ACTIBLOC[®] dans un puitsard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle profonde.

NE PAS DEVERSER DANS LA FILIERE ACTIBLOC[®]:



- Tout objet difficilement dégradable (mégots de cigarettes, serviettes hygiéniques, tampons, préservatifs, cendres, déchets ménagers, chiffons, emballages, lingette, etc.),
- Les résidus d'élevage d'animaux tant solides que liquides ;
- Les eaux usées provenant d'entreprises industrielles ou agricoles dans la mesure où elles ne sont pas comparables aux eaux usées brutes domestiques ;
- Les produits chimiques et pharmaceutiques, les huiles minérales et les solvants de tous types ;
- Les eaux de condensation des conduites d'évacuation de gaz de chaudières basse et moyenne température, des climatiseurs, provenant de piscine, contenant du sang en grande quantité ou de rinçage des adoucisseurs d'eau ;
- Les solides sous forme de restes alimentaires, plastiques, articles d'hygiène, filtres à café, bouchons de bouteilles et autres articles ménagers ;

Les produits non nocifs (utilisés normalement) peuvent quant à eux être évacués via la filière ACTIBLOC[®], comme :



- Détergents pour vaisselle ;
- Produits pour le lave-vaisselle et le lave-linge ;
- Produits détartrants ;
- Produits biodégradables.

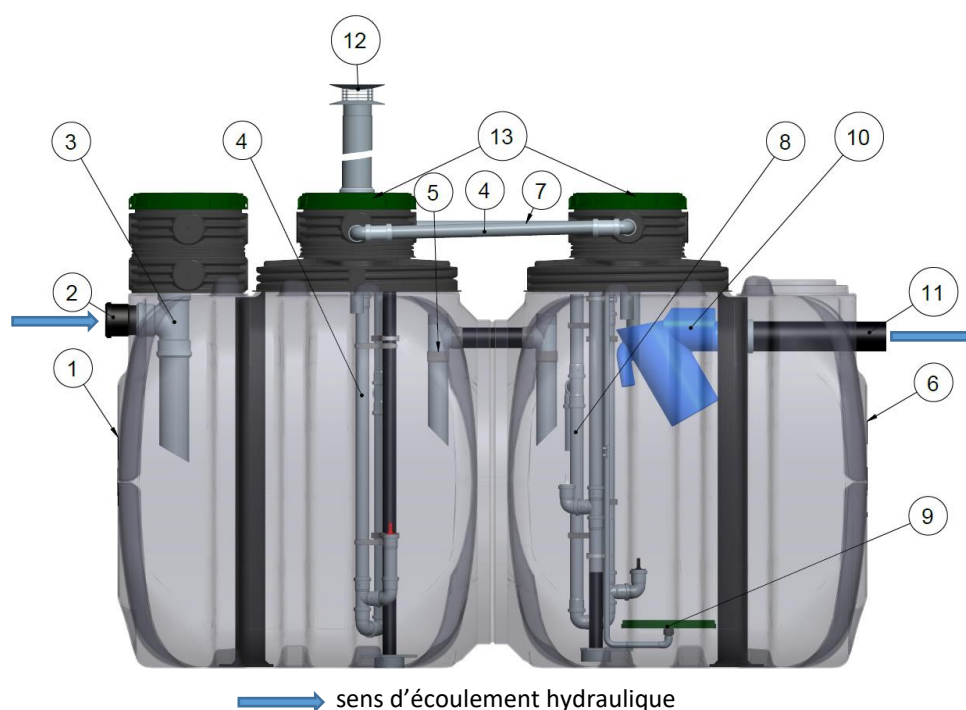
I - GUIDE D'UTILISATION ET ENTRETIEN

I.1 PRESENTATION DE LA FILIERE ACTIBLOC®

I.1.1. Description générale

La filière ACTIBLOC® est un dispositif de traitement des eaux usées domestiques ou assimilées, dit « microstation d'épuration à boues activées », fonctionnant selon le procédé SBR (Sequential Batch Reactor). Elle est principalement constituée d'une cuve et d'une armoire de commande. Ces deux composants essentiels sont reliés entre eux par des tuyaux d'air flexibles, enterrés dans une gaine technique.

Figure 1 - Schéma de principe de la filière ACTIBLOC® 25-25 QR-LT dimensionnée pour 4 EH.



Légende :

- | | |
|--|--|
| 1. Décanteur | 8. Transfert des effluents traités vers l'exutoire |
| 2. Arrivée des effluents bruts | 9. Aérateur à membrane |
| 3. Entrée tranquillisante et nettoyable | 10. Bac de prélèvement des effluents traités |
| 4. Transfert décanteur vers réacteur | 11. Sortie des effluents traités |
| 5. Surverse en cas de coupure de courant prolongée | 12. Ventilation avec extracteur statique |
| 6. Réacteur biologique séquentiel à boues activées | 13. Tampons (Ø 400) à visser verrouillables et sécurisés |
| 7. Transfert des boues secondaires vers le décanteur | |

La filière ACTIBLOC® comprend, dans une cuve pour les modèles 4, 6, 8, 10 et 12 EH ou dans deux cuves pour les modèles 14, 16, 18 et 20 EH :

- Un compartiment (décanteur) dédié au traitement primaire (voir §I-1.2.2) et
- Un compartiment (réacteur biologique) dédié au traitement secondaire (voir §I-1.2.3) et
- Une armoire de commande (voir §I-1.2.4) équipée d'une alarme visuelle (diode rouge clignotante)

Tous les éléments de la filière ACTIBLOC® sont accessibles par des tampons ne pouvant supporter les charges piétonnières et verrouillés pour assurer la protection/sécurité des usagers (ouverture nécessitant un outil spécifique).

Tous les matériaux composant la filière ACTIBLOC® sont résistants à la corrosion par le choix des matériaux de fabrication (PE, PVC, fixation en inox de classe 316).

Les schémas de principe, caractéristiques des matériels et dimensions de l'ensemble des modèles QR-LT de la gamme ACTIBLOC® sont disponibles en annexes A et I.

I.1.2. Principes de fonctionnement

Le fonctionnement de la filière ACTIBLOC® est piloté par un microprocesseur, situé dans l'armoire de commande. Celui-ci gère le compresseur et les électrovannes utilisées pour la répartition de l'air dans les différentes colonnes de transfert ainsi que dans le système d'aération par membrane.

I.1.2.1 Sequential Batch Reactor (SBR)

Le processus SBR se déroule en 5 phases (I.1.2.1.1 à I.1.2.1.5) qui se succèdent chronologiquement et qui peuvent être répétées plusieurs fois par jour (en général 4 fois par jour). Le détail des cycles de fonctionnement, en fonction du modèle de la gamme ACTIBLOC® QR-LT, est présenté dans le tableau suivant et en Annexe I :

Modèle de la gamme ACTIBLOC® QR-LT	Capacité nominale (EH)	Phase 1 (min)	Phase 2 (min)	Phase 3 (min)	Phase 4 (min)	Phase 5 (min)
25-25	4	9	250 (50% marche et 50% arrêt)	90	9	0,575
35-25	6	13	240 (50% marche et 50% arrêt)	90	13	0,675
35-35	8	18	230 (60% marche et 40% arrêt)	90	18	0,975
40-40	10	10	240 (50% marche et 50% arrêt)	90	10	0,775
50-50	12	10	240 (50% marche et 50% arrêt)	90	10	0,925
60-60	14	6	250 (70% marche et 30% arrêt)	90	6	0,675
70-70	16	6	250 (70% marche et 30% arrêt)	90	6	1
80-80	18	7	250 (80% marche et 20% arrêt)	90	7	1
90-90	20	8	250 (70% marche et 30% arrêt)	90	8	1

La filière ACTIBLOC® doit toujours être alimentée électriquement (même en cas d'absence) et ne doit pas fonctionner par en résidence secondaire (voir Avis JORF du 1^{er} février 2017 texte 99 sur 114). Les cycles de fonctionnement du dispositif ne doivent pas être modifiés.

I.1.2.2 Phase 1 : Transfert des effluents du décanteur vers le réacteur

Les effluents issus du décanteur sont envoyés vers le réacteur via une colonne de transfert, conçue de manière à ne pas pomper les boues primaires. Sa conception permet de garantir un niveau d'eau minimum dans le décanteur sans utilisation d'autres composants immergés (comme par exemple un interrupteur à flotteur).

I.1.2.3 Phase 2 : Aération

Au cours de cette phase, les effluents sont aérés et brassés par le système d'aération à membrane, installé au fond du réacteur. L'équipement d'aération de la filière ACTIBLOC® est géré et alimenté en air ambiant par une armoire de commande externe. Un compresseur d'air est utilisé pour générer l'air comprimé. La phase d'aération est effectuée par intermittence et permet d'obtenir simultanément deux effets :

- L'alimentation en oxygène des bactéries présentes dans les boues secondaires, nécessaire à leur métabolisme et à la biodégradation des micro-organismes ;
- Un brassage important des effluents et des boues secondaires.

I.1.2.4 Phase 3 : Décantation

Il s'agit d'une phase de repos au cours de laquelle il n'y a pas d'aération. Les boues secondaires se déposent par sédimentation en partie inférieure du réacteur tandis que les effluents traités restent en partie supérieure. Des boues flottantes peuvent se former à la surface.

I.1.2.5 Phase 4 : Évacuation des effluents traités

Au cours de cette phase, les effluents traités sont évacués du réacteur vers l'exutoire via une colonne de transfert conçue de manière à ne pas entraîner les boues secondaires ni les éventuelles boues flottantes. Sa conception permet de garantir un niveau d'eau minimum dans le réacteur sans utilisation d'autres composants immergés.

I.1.2.6 Phase 5 : Évacuation des boues secondaires

Au cours de cette phase, une partie des boues secondaires résiduelles est renvoyée du fond du réacteur vers le décanteur par une colonne de transfert. Une fois la phase 5 achevée, le cycle du processus d'épuration peut reprendre à la phase 1.

I.1.2.7 Décanteur (traitement primaire)

Les effluents bruts pénètrent d'abord dans le décanteur qui assure à la fois le piégeage des matières en suspension et le lissage (effet tampon) des variations de charges hydrauliques et organiques.

La décantation et la dégradation des matières en suspension s'effectuent avec des bactéries anaérobies (qui n'ont pas besoin d'oxygène pour se développer). Ce phénomène implique un dégagement de méthane, de gaz carbonique et d'hydrogène sulfuré qui, combiné à des émanations d'acides gras volatils, peut provoquer des odeurs. Ces gaz lourds doivent absolument être évacués dans l'atmosphère par la ventilation secondaire qui est obligatoire (voir §II-4).

La capacité de stockage des boues (primaires et secondaires) est fixée à 30 % du volume total utile du décanteur. Les boues sont évacuées conformément à la réglementation en vigueur (arrêté relatif aux modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges du 7 septembre 2009 modifié).

Le décanteur est équipé d'une colonne de transfert vers le réacteur biologique, fonctionnant selon le principe d'une pompe à dépression (effet venturi).

I.1.2.8 Réacteur biologique (traitement secondaire)

L'effluent ainsi prétraité arrive dans le réacteur biologique dans lequel la pollution organique résiduaire est dégradée par des bactéries aérobies. Ces bactéries sont alimentées en oxygène par un compresseur, placé dans l'armoire de commande, raccordé à une rampe de diffusion d'air, de type fines bulles, positionnée dans la partie inférieure du réacteur biologique.

Le réacteur biologique comprend également une colonne d'évacuation des effluents traités, et une colonne de transfert des boues secondaires du réacteur biologique vers le décanteur, fonctionnant toutes les deux selon le principe d'une pompe à dépression (effet venturi).

Les effluents traités s'écoulent vers le bac de prélèvement puis sont rejetés dans le milieu récepteur conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅.

I.1.2.9 Armoire de commande

L'ensemble des pièces électrotechniques (compresseur, électrovannes pilotées et boîtier de commande de classe de protection électrique IP55) de la filière ACTIBLOC® est installé dans une armoire de commande (de classe de protection électrique IP44). Le boîtier de commande permet de piloter, consulter et régler les paramètres de fonctionnement de la filière ACTIBLOC®. Le paramétrage des durées et temps de fonctionnement (voir Annexe I) est réalisé en usine. L'utilisateur ne doit pas intervenir sur ces réglages.

Les fiches techniques des compresseurs sont disponibles en annexe E.

Le boîtier de commande de la filière ACTIBLOC® est équipé en série d'un capteur de pression du niveau d'eau dans le décanteur et permet de démarrer soit un cycle d'épuration, soit une pause de 6 heures (réacteur aéré périodiquement pour maintenir les bactéries en vie). Des fonctionnalités supplémentaires optionnelles (pompe doseuse pour le traitement du phosphore, lampe UV, etc.) peuvent être connectées au boîtier de commande.

Veuillez prendre contact avec votre revendeur ou SOTRALENTZ HABITAT France avant toute intervention.

I.1.2.10 Affichage des états de fonctionnement

En fonctionnement automatique, l'écran LCD indique la phase de travail en cours et le temps restant pour cette phase de travail.

AFFICHAGE	DESCRIPTION DES PHASES DE TRAVAIL
CHARGEMENT	La vanne 1 est actionnée (phase 1 : Transfert des effluents du décanteur vers le réacteur)
DENITRIFICATION	La vanne 2 est actionnée par intermittence (phase optionnelle)
VENTILATION	La vanne 2 est actionnée par intermittence (phase 2 : Aération)
SEDIMENTATION	Aucune vanne n'est actionnée (phase 3 : Décantation)
DECHARGE	La vanne 3 est actionnée (phase 4 : Evacuation des effluents traités)
RETOUR BOUES	La vanne 4 est actionnée (Phase 5 : Évacuation des boues secondaires)
PAUSE DU CYCLE	La vanne 2 est actionnée, le réacteur est aéré périodiquement (plus faiblement qu'au cours de la phase de ventilation).
CONGES	La vanne 2 est actionnée, le réacteur est aéré à intervalles réguliers pour maintenir les bactéries en vie ; aucun cycle d'épuration n'est effectué.
REST: XX MIN	Affichage du temps restant.

I.1.2.11 Consultation / modification d'informations

En mode automatique, vous pouvez consulter et/ou modifier diverses informations sur le fonctionnement de la filière ACTIBLOC® en utilisant les touches disponibles sur la face avant du boîtier de commande.

DESCRIPTION	FONCTION	SYMBOLE
ENTREE	Permet d'afficher le menu principal, de sélectionner un paramètre ou de valider une modification.	
ECRAN SUIVANT	Permet de naviguer dans les menus et les paramètres	
PAVE NUMERIQUE	Permet de modifier la valeur d'un paramètre	
QUITTER	Permet de revenir au menu précédent (sans enregistrer) ou d'acquiescer un message. En quittant le menu principal ou en cas d'inactivité pendant 10 minutes, le fonctionnement automatique s'enclenche.	

Les différents menus disponibles et leurs contenus respectifs sont indiqués dans le tableau suivant :

MENU	DESCRIPTION
HEURES FONCT. RELEVÉ DE COMPT.	Consultation du nombre d'heures de fonctionnement des électrovannes.
OPERATION MANUELLE	Commande manuelle des électrovannes (« 1 » pour « ON » et « 0 » pour « OFF »). Assurez-vous que toutes les vannes soient en position « OFF » avant de quitter.
JJ-MM-AAAA HH :MM :SS	Consultation et réglage de la date et de l'heure
CONGES REGLAGE DATE	Paramétrage de la période (max. 90 jours) de fonctionnement en mode réduit (sans arrivée d'effluents bruts - congés)
ANCIEN. PERTURB. LECTURE DONNEES	Consultation des dysfonctionnements survenus (max. 128 messages)
REGLAGES AFFICHER	Consultation du programme et des réglages en cours.
CODE ACTIVITE	Réservé au personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France
CODE SERVICE ENREGISTRER	Réservé au personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France. Toute modification, effectuée par du personnel non autorisé, d'un ou de plusieurs paramètre(s) de fonctionnement entraîne la perte des garanties.

I.2 DIMENSIONNEMENT

La règle de dimensionnement appliquée pour la définition des modèles QR-LT de la gamme ACTIBLOC® est établie à partir des repères nominaux suivants :

Modèle QR-LT de la gamme ACTIBLOC®	Capacité nominale (EH)	Charge organique nominale (gDBO ₅ /jour)	Charge hydraulique nominale (L/jour)
25-25	4	240	600
35-25	6	360	900
35-35	8	480	1200
40-40	10	600	1500
50-50	12	720	1800
60-60	14	840	2100
70-70	16	960	2400
80-80	18	1080	2700
90-90	20	1200	3000

La charge hydraulique journalière (consommation moyenne d'eau par jour et par habitant) communément observée se situe entre 80 et 110 litres, d'où la faculté de la filière ACTIBLOC® à accepter les variations de charges ponctuelles. La période d'ensemencement est de 4 semaines, telle que déterminée lors de l'essai de performance selon l'Annexe B de la norme NF EN 12566-3+A2.

Une fois en service, le modèle QR-LT installé, parmi la gamme ACTIBLOC®, est identifié par rapport aux informations présentes dans l'armoire de commande.

I.3 TRAÇABILITE

Étant marquée CE selon la norme NF EN 12566-3 et dans le cadre de la norme ISO 9001, la filière ACTIBLOC® suit un contrôle de production en usine assuré par SOTRALENTZ HABITAT France.

Les différentes pièces/composants sous-traitées sont fabriquées par des fournisseurs sur la base de cahiers des charges définis par SOTRALENTZ HABITAT France et subissent également un contrôle lors de leur réception en usine par SOTRALENTZ HABITAT France.

Chaque modèle QR-LT de la gamme ACTIBLOC® possède un code unique (numéro de série) qui est le point d'entrée de l'ensemble du système de traçabilité interne à SOTRALENTZ HABITAT France. Ce code unique est placé sur le dessus du compartiment dédié au traitement secondaire (réacteur biologique), dans l'armoire de commande et sur la page de garde du livret de l'utilisateur (ce document).

Toutes les informations importantes sont reportées sur une fiche d'enregistrement (voir annexe B), notamment le numéro de série, les coordonnées complètes du propriétaire et de l'installateur, le lieu de l'installation ainsi que les vérifications effectuées lors de la mise en route. L'enregistrement peut également se faire via le QR Code placé sur la première page du livret de l'utilisateur (ce document).

La filière ACTIBLOC® est fabriquée et assemblée sur le site de DRULINGEN (67).

I.4 MANUTENTION ET TRANSPORT

Le transport concerne le transfert de la filière ACTIBLOC® vers les dépôts, et du dépôt vers le lieu d'utilisation. Il s'agit en général de véhicules lourds sur les grandes distances, et si nécessaire des véhicules légers ou remorques pour les accès aux chantiers difficiles.

La manutention de la filière ACTIBLOC® répond à des règles strictes de sécurité, notamment en ce qui concerne les anneaux de manutention, le levage avec des élingues ou équivalence par sangles.

I.4.1. Transport jusqu'au site d'installation

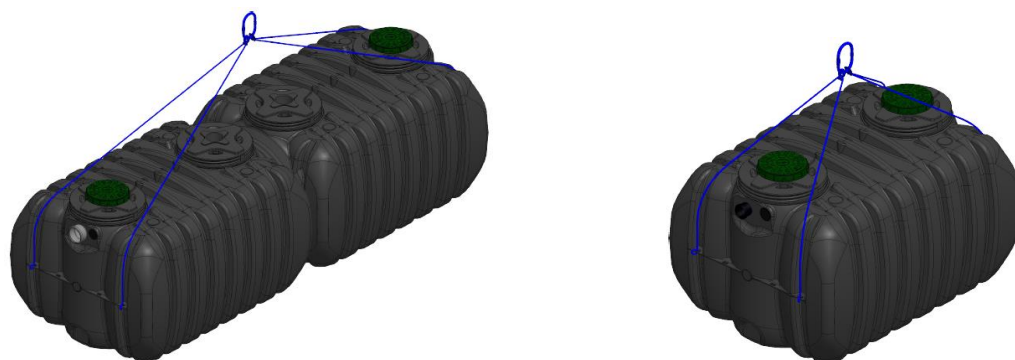
Le transporteur est responsable du respect des règlements du Code de la route et des dommages pouvant survenir lors du transport et de la manutention. Un véhicule ayant un espace de chargement suffisant (longueur, largeur et hauteur) doit être utilisé pour permettre de déposer la filière ACTIBLOC® ou les éléments constitutifs de cette dernière. La filière ACTIBLOC® ou les éléments constitutifs de cette dernière doivent être arrimés et bloqués en utilisant des sangles et/ou un dispositif de blocage approprié.

S'il s'avère nécessaire de stocker la filière ACTIBLOC® ou les éléments constitutifs de cette dernière sur site avant la mise en fouille, il est indispensable qu'ils reposent sur un support stable et horizontal.

La manutention doit être effectuée conformément au § I-4.2 et au § II-3.

I.4.2. Manutention

Il est interdit d'employer des méthodes de manutention risquant d'occasionner des dommages. La manutention de la filière ACTIBLOC® doit être réalisée totalement vide, l'ouvrage parfaitement horizontal, en utilisant en même temps et exclusivement les anneaux de manutention prévus à cet effet (voir figure ci-contre).



Utiliser des élingues (ou sangles) et un engin de manutention adaptés au poids (voir Annexe A) de la filière ACTIBLOC[®] et aux conditions de terrain, dans le respect de règles de sécurité et dans l'optique de préserver l'ouvrage et sa qualité.

I.5 GARANTIES CONTRACTUELLES

SOTRALENTZ HABITAT France garantit les performances² de la filière ACTIBLOC[®] sous réserve de respecter les prescriptions figurant dans le livret de l'utilisateur (ce document).

SOTRALENTZ HABITAT France dispose :

- D'une responsabilité civile décennale qui garantit notamment la solidité de l'ouvrage, l'impropriété à la destination et la solidité des équipements indissociables.
- D'une responsabilité civile pour l'activité de fabrication de cuves ayant pour but l'assainissement, de réservoirs et équipements en matériaux composites pour l'industrie, le bâtiment, l'agroalimentaire, le nautisme, les travaux publics, le stockage et le traitement de l'eau, et la vente de machines de moules de process conçus et fabriqués par SOTRALENTZ HABITAT France.

SOTRALENTZ HABITAT France offre à l'usager de la filière ACTIBLOC[®] :

- Une garantie de 20 ans sur les cuves (traitement primaire et secondaire)
- Une garantie de 2 ans sur les équipements électromécaniques (armoires et boîtiers de commande, électrovanne et compresseur)

Ces deux dernières garanties, couvertes par une assurance, s'appliquent :

- À compter de la date de signature de la réception des travaux (voir ci-contre) et
- Si l'enregistrement de la filière ACTIBLOC[®] est effectué conformément à l'annexe B et
- Si le dimensionnement, toutes les étapes de l'installation de la filière ACTIBLOC[®], son utilisation et son exploitation ont bien été exécutés en conformité avec la réglementation applicable et le livret de l'utilisateur (ce document).

L'installateur assure pour sa part la garantie de la bonne réalisation de l'installation et souscrit une assurance décennale à cet effet.

La signature d'une réception de travaux est obligatoire (cf. articles 1792 à 1792-7 du code civil, et reproduits aux articles 111-13 à 111-20-3 du code de la construction et de l'habitation) entre le propriétaire (maître d'ouvrage) et l'installateur (maître d'œuvre).

A partir de cet acte de réception, l'assurance décennale de l'installateur est engagée.

² Conformité de l'effluent traité aux obligations de l'arrêté technique du 7 septembre 2009 modifié à savoir 35 mg/l en DBO₅ et 30 mg/l en MES.

I.6 LIMITES DE RESPONSABILITE

La responsabilité de la société SOTRALENTZ HABITAT France, fabricant, ne s'applique que lorsque l'ensemble des prescriptions décrites dans le livret de l'utilisateur (ce document) est respecté (Voir §I-5). Ces garanties deviendraient caduques dans les cas suivants :

- Mise en évidence d'une surcharge hydraulique ou organique non déclarée (raccordement sauvage, fromagerie fermière, installations particulières, etc.) ;
- Modification des appareils (perçage des corps polyéthylène, etc.) ;
- Utilisation des appareils et des accessoires pour un usage autre que celui initialement prévu par SOTRALENTZ HABITAT France ;
- Phénomènes naturels (atmosphériques, géologiques, explosion ou dynamitage, etc.) indépendants de notre volonté.

I.7 DEVELOPPEMENT DURABLE

Les cuves constitutives de la filière ACTIBLOC[®] ont une durée de vie longue (50 ans et plus³). A l'issue de leur utilisation, elles peuvent être recyclées, après broyage sous forme de granulats de Polyéthylène (PE) ou de Polychlorure de Vinyle (PVC), dans l'industrie.

Il en est de même pour les composants électromécaniques (compresseur, électrovanne et boîtier de commande) qui en tant que Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) doivent être recyclés dans les filières dédiées, au même titre que les appareils ménagers.

Cette procédure s'appuie sur les textes réglementaires suivants :

- Code de l'Environnement
- Directive 2006/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2006 relative aux déchets
- Décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets
- Arrêté du 15 mars 2006 fixant la liste des types de déchets inertes admissibles dans des installations de stockage de déchets inertes

Il n'y a pas un modèle définissant les voies de traitement des déchets produits car chaque département est couvert par un plan départemental ou interdépartemental d'élimination des déchets ménagers et autres déchets en application de l'article L 541-14 du Code de l'Environnement (Titre IV Chapitre 1).

I.8 ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Selon la réglementation en vigueur, le bon entretien et le bon fonctionnement de l'installation sont sous la responsabilité de l'utilisateur (Art. 15 et 16 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié). Il est rappelé au propriétaire que l'entretien est une obligation formulée par le fabricant (cf. avis d'agrément ministériel), pour maintenir les modèles QR-LT de la gamme ACTIBLOC[®] en bon état de fonctionnement.



Veillez à ce que tous les tampons de la filière ACTIBLOC[®] soient en permanence accessibles fermés et verrouillés : il s'agit là d'une question de sécurité essentielle pour les enfants en particulier. De surcroît, un tampon mal fermé est souvent source de mauvaises odeurs.



Il est fortement conseillé de faire réaliser les opérations d'entretien et de maintenance par un technicien SOTRALENTZ HABITAT France ou par un professionnel de l'Assainissement Non Collectif formé à cet effet.

Le carnet d'entretien présenté en Annexe J doit être utilisé pour consigner toutes les interventions effectuées sur la filière ACTIBLOC[®].

³ Données déclarées par SOTRALENTZ HABITAT France

Pour ne pas nuire aux performances de la filière ACTIBLOC®, il est important de faire remplacer les pièces d'usure selon les fréquences indiquées ci-contre :

Pièces d'usure	Remplacement
Filtre à air du compresseur	Tous les 5 ans
Membrane du compresseur	Tous les 5 ans
Boitier électrovannes / Boitier de commande	En cas de panne ⁴
Membrane fines bulles	Tous les 10 ans

Pour toutes informations concernant l'entretien de votre filière ACTIBLOC®, vous pouvez joindre notre service clients au +33 3 88 01 68 00, par courriel : info@sotralentz-habitat.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : SOTRALENTZ HABITAT France, 2A route de Sarreguemines, F-67320 DRULINGEN.

I.8.1. OPERATIONS D'ENTRETIEN

Les opérations d'entretien peuvent être réalisées par l'utilisateur de la filière ACTIBLOC® tout en respectant impérativement les consignes d'hygiène et de sécurité données en préambule du livret de l'utilisateur (ce document).

Afin de maintenir la filière ACTIBLOC® en bon état de fonctionnement, les opérations d'entretien courant à réaliser sont détaillées dans le tableau suivant :

Opérations d'entretien	Fréquence de vérification
Vérifier si le témoin vert de l'armoire de commande est allumé et s'il n'y a aucun signal d'alarme ⁵	Tous les jours
Vérifier l'état des aérations de l'armoire de commande. Nettoyer si nécessaire.	Tous les 6 mois
Vérifier l'état du filtre à air du compresseur (voir annexe F). Nettoyer si nécessaire.	Tous les 6 mois
Vérifier le bon fonctionnement de l'alarme de coupure de courant.	Tous les 6 mois

Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien et de signaler toute anomalie.

I.8.2. OPERATIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance (à l'exception de la vidange des boues – voir I.8.2.2) doivent être réalisées par un technicien SOTRALENTZ HABITAT France ou par un professionnel de l'Assainissement Non Collectif formé à cet effet. La contractualisation de ces prestations est fortement recommandée.

I.8.2.1 Maintenance annuelle

Une inspection complète de la filière ACTIBLOC® doit être réalisée annuellement et comprend à minima les éléments suivants :

- Contrôle de l'état général de l'installation ;
- Contrôle et nettoyage du préfiltre et des canalisations de l'installation ;
- Contrôle du tableau de commande (cycles et temps de fonctionnement) ;
- Contrôle des niveaux d'eau dans les compartiments ;
- Contrôle et nettoyage des colonnes de transfert (air lift) ;
- Contrôle de l'insufflation d'air dans le réacteur biologique (fines bulles) ;

⁴ En cas de panne, le boitier électrovannes et/ou boitier de commande sont intégralement remplacés.

⁵ En cas de dysfonctionnement (témoin rouge allumé et/ou clignotant) veuillez vérifier la nature de la panne (Annexe C) et, si nécessaire, contacter SOTRALENTZ HABITAT France ou un professionnel compétent de l'Assainissement Non Collectif formé à cet effet.

- Contrôle du niveau des boues dans le décanteur ;
- Indication sur nécessité de faire réaliser une vidange des boues dans le décanteur (à 30%) ;
- Maintenance complète du compresseur selon les consignes du fabricant (voir annexe F) ;
- Contrôle de la concentration en oxygène ($> 2 \text{ mg/l}$) et du volume des boues activées ($< 400 \text{ ml/l}$) ;
- Prélèvement d'échantillon au niveau de l'évacuation (bac de prélèvement) et mesure des paramètres suivants : Température, pH, couleur / turbidité, MES, DBO₅, NH₄-N (si nécessaire) et N_{anorg} (si nécessaire) ;
- Compléter le cahier de vie.

1.8.2.2 Vidange des boues

Lorsque le taux de remplissage en boues du décanteur est voisin de 30 % de la hauteur utile (voir ci-contre), la vidange des boues doit être réalisée (ne pas vidanger le réacteur biologique). Cette hauteur peut être contrôlée en utilisant un appareil de mesure de boues de type canne à boues ou de tout autre équipement approprié.

À titre indicatif, la fréquence de vidange théorique (en nombre de mois) à charge nominale pour l'ensemble des modèles QR-LT de la gamme ACTIBLOC® est estimée dans le tableau suivant :

Modèle QR-LT de la gamme ACTIBLOC®	Capacité nominale (EH)	Volume utile du décanteur (litres)	Hauteur à 30% de remplissage (cm)	Fréquence de vidange (mois)
25-25	4	2600	37	10
35-25	6	3300	37	9
35-35	8	3300	37	7
40-40	10	3980	37	7
50-50	12	4750	37	7
60-60	14	5900	35	7
70-70	16	6600	35	7
80-80	18	8000	35	8
90-90	20	9500	35	8

Valeurs non-contractuelles, données à titre indicatif uniquement.

Comme le taux d'occupation réel de l'habitation est plus souvent inférieur à la capacité nominale installée, et que les boues piégées entrent en digestion anaérobie, la production de boues mesurée sera généralement plus faible et nécessitera moins de vidanges.

La vidange des boues du décanteur :

- Inclut l'enlèvement des flottants et la vidange des boues accumulées dans la le décanteur (voir annexe A de la norme NF P16-008) ;
- Est obligatoirement réalisée par des prestataires agréés par le préfet, en conformité à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif (obligation de vidange par un prestataire agréé, contre remise d'un exemplaire du bordereau de suivi des matières de vidanges).

Lors de la vidange :

- Il faut veiller à ne pas endommager les organes internes du décanteur (systèmes d'entrée et de sortie). Effectuer obligatoirement la vidange par le tampon du décanteur (le plus proche de l'entrée) et laisser un lit de boues de quelques centimètres. Le réacteur biologique ne doit pas être vidangé.

- Une distance minimale de 3 m doit être respectée entre le décanteur et le camion hydrocureur.
- Un rinçage à l'eau claire, à jet doux, pourra être réalisé dans les canalisations du décanteur (système d'entrée et système de sortie).

A l'issue de la vidange des boues, le décanteur devra, impérativement et immédiatement, être remis en eau par la société de vidange. Le tampon d'accès du décanteur doit être fermé et verrouillé.

Conformément à l'article 9 de l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié, le vidangeur établira un bordereau de suivi des matières de vidange en 3 copies destinées au propriétaire de la filière ACTIBLOC[®], au vidangeur agréé et au responsable de la filière d'élimination. Ce bordereau sera signé par tous les intervenants.

Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien et de signaler toute anomalie.

I.8.2.3 Ventilation secondaire

Conformément à la norme NF DTU 64-1, votre installation doit comprendre un extracteur statique et dans tous les cas, veillez à ce que cet extracteur soit toujours en place et enclenché à fond sur le tube de ventilation secondaire, particulièrement après un épisode de vent violent.

Si un extracteur venait à être occupé par un nid d'oiseau ou d'insecte, veillez à faire éliminer ce dernier sans délai. Veillez également à ce que l'extracteur ne soit pas entouré par un feuillage et restent bien exposés à tous les vents.

Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien et de signaler toute anomalie.

I.8.2.4 Evacuation

Dans le cas d'un rejet en milieu hydraulique superficiel, veiller impérativement à ce que l'extrémité du tube par lequel sortent les eaux traitées soit équipée d'un clapet anti retour muni d'une grille anti rongeur (pour éviter toute mise en charge et/ou une pénétration d'animaux) et soit parfaitement dégagée en supprimant les herbes et en dégageant périodiquement les végétaux morts et la terre autour de ce point.

Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien et de signaler toute anomalie.

I.8.2.5 Diffuseur d'air

Dans le cas où le ou les diffuseurs d'air placés dans le réacteur sont à remplacer, l'ensemble de la colonne d'aération doit être déconnectée et retirée du réacteur. Une fois à l'air libre, remplacer le ou les diffuseurs concernés (diffuseur visé sur la rampe). Ensuite remettre l'ensemble de la colonne d'aération dans son emplacement initial.

Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien et de signaler toute anomalie.

I.8.2.6 Boîtes, canalisation et site en général

Veiller à ce qu'aucun engin ne roule sur les canalisations qui pourraient être écrasées. Cela pourrait avoir pour conséquence de bloquer une ventilation ou de faire entrer de la terre dans la filière ACTIBLOC[®] et provoquerait ainsi de graves désordres.

Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien et de signaler toute anomalie.

I.9 PRELEVEMENT D'ÉCHANTILLON D'EAU TRAITEE

Il est possible de réaliser un prélèvement d'échantillon ponctuel ou sur 24h en installant la crépine du préleveur automatique programmable dans le bac de prélèvement situé dans le réacteur (voir figure 1, page 7). Dans ce cas, les prélèvements d'échantillons peuvent se faire directement dans la masse liquide présente, en prenant toutefois soin de ne pas perturber le film biologique (limon) qui se développe sur les parois et le fond du bac.

I.10 DEPANNAGE, DYSFONCTIONNEMENTS

Au-delà de son dimensionnement et de son installation conformes aux prescriptions techniques de SOTRALENTZ HABITAT France, des dysfonctionnements de la filière ACTIBLOC® peuvent apparaître dans certains cas (flux et qualité de l'effluent, endommagement des cuves causé par une surcharge, entretien insuffisant de l'installation, proximité d'arbres de grande taille, etc.)

En cas de déclenchement de l'alarme visuelle (diode rouge clignotante) et pour tous les autres cas constatés de dysfonctionnement, contacter au plus tôt SOTRALENTZ HABITAT France ou un professionnel compétent de l'assainissement non collectif. Une grille de dépannage (voir Annexe C) facilite la localisation et l'identification de ces dysfonctionnements.

Pour toutes informations concernant les pièces détachées, disponibles dans un délai normal de 2 à 7 jours (48h pour les pièces électromécaniques) ouvrables à réception de la commande écrite, vous pouvez joindre notre service clients au +33 3 88 01 68 00 ou par courriel en utilisant l'adresse suivante : info@sotralentz-habitat.fr.

I.11 COUT DE L'INSTALLATION SUR 15 ANS

Pour les aspects économiques, l'analyse ne peut être qu'indicative du fait que les produits vendus sont diffusés par des réseaux et installés par des sociétés type « artisan » ou entreprises de travaux publics avec de fortes variations locales associées aux conditions géomorphiques, géologiques (pente, type de sol, présence du rocher, hauteur de la nappe, etc.) ou d'accessibilité pouvant complexifier la pose.

Modèles QR-LT de la gamme ACTIBLOC®	Capacité nominale EH	Conso. Electrique kWh/jour ⁽⁵⁾	Cout d'investissement (€ HT) ⁽¹⁾	Cout d'entretien (€ HT) ^{(2) (3)}	Couts d'exploitation (€ HT) ⁽⁴⁾	Cout total sur 15 ans (€ HT)
25-25	4	0,40	4668	7306	324	12298
35-25	6	0,51	4735	8070	413	13218
35-35	8	0,61	5142	9533	494	15169
40-40	10	0,93	6291	9883	754	16927
50-50	12	0,93	6548	10279	754	17580
60-60	14	1,24	7101	11120	1005	19226
70-70	16	1,24	7901	11480	1005	20386
80-80	18	1,42	8726	11075	1151	20952
90-90	20	1,42	9523	11750	1151	22424

⁽¹⁾ Le coût d'investissement est établi en considérant 10 m linéaires de tuyaux de connexion (en amont et aval) et une estimation du temps de travail (1 jour). Il comprend également le transport, le terrassement, la mise en œuvre, la mise en route, les fournitures des composants et matériaux. TVA à 20 % sauf pour les travaux de réhabilitation où une TVA à 10 % s'applique ;

⁽²⁾ Les coûts d'entretien correspondent à une vidange lorsque le volume de boues atteint 30 % du volume utile du décanteur. La production de boues a été estimée à 0,21 m³/an/EH d'après les études réalisées sur le modèle « ACTIBLOC 3500-2500 SL 6EH » à charge nominale lors des essais sur plateforme. En situation réelle, l'espacement des vidanges sera en général plus important ;

⁽³⁾ Le coût correspondant à l'entretien/maintenance (voir § I-8.2.1) est pris en compte à hauteur de 150 € HT/an.

⁽⁴⁾ Les couts d'exploitation comprennent le cout de la consommation électrique (tarif EDF au 01/01/2018 à 0,1593 €/kWh) et les couts de maintenance (à savoir le remplacement des pièces d'usure, soit un kit de maintenance tous les 5 ans et un kit diffuseur à membrane tous les 10 ans.) ;

⁽⁵⁾ La consommation électrique est basée sur le temps de fonctionnement du compresseur en fonction des réglages effectués en usine pour chaque filière ACTIBLOC®. Lors de l'essai d'efficacité de traitement réalisé sur le modèle « ACTIBLOC 3500-2500 SL 6EH » équipée d'un compresseur d'air de type NITTO LA-80, la consommation électrique mesurée est de 0,86 kWh/j.

Valeurs non-contractuelles, données à titre indicatif uniquement.

II - GUIDE DE POSE

II.1 CONSIDERATIONS GENERALES

L'installation, les raccordements hydrauliques et électriques ainsi que la mise en service de la filière ACTIBLOC® doivent être réalisées par un professionnel qualifié selon les instructions du livret de l'utilisateur (ce document) et en conformité avec la réglementation nationale en vigueur.

Les tampons de la filière ACTIBLOC® doivent rester apparents et verrouillés après toute intervention. Le passage des piétons sur les différents tampons est interdit. La mise en œuvre de rehausses béton est strictement interdite.

Ne pas circuler avec un véhicule, même léger, à moins de 3 m des bords des fouilles de l'installation (soit environ 3 m des tampons). Ne pas rajouter de matériaux ou de charge sur la filière ACTIBLOC®. Si la surface de la filière ACTIBLOC® est engazonnée, tondre régulièrement avec une tondeuse poussée à la main.

D'une manière générale veiller à préserver l'intégrité de la filière ACTIBLOC®, en particulier ne jamais modifier les événements d'aération, les boîtes ou les canalisations internes. L'intégrité des grilles anti moustiques doit être préservée afin de rendre la filière ACTIBLOC® hermétique à la présence d'insecte et d'éviter leur prolifération.

Le circuit d'alimentation électrique doit être conforme à la norme NF C 15-100. En particulier il doit être protégé par un disjoncteur différentiel de 30 mA.

II.2 LIEU DE POSE

Les démarches et étude à la parcelle doivent être réalisées conformément à la réglementation en vigueur pour justifier le choix et le dimensionnement de la filière ACTIBLOC® à mettre en œuvre (surface disponible, plan de masse, présence d'eau souterraine⁶, etc.).

Les distances minimales d'implantation préconisées sont celles de la norme NF DTU 64-1, des exigences réglementaires et des bonnes pratiques. L'implantation de la filière ACTIBLOC® doit préserver l'intégrité des fondations du bâti en cas d'implantation à sa proximité. En cas de réduction de ses distances, un bureau d'études devra s'assurer que l'emplacement et la nature des travaux de terrassement n'affectent pas les ouvrages fondés de l'habitation et de ses dépendances.

La filière ACTIBLOC® :

- Doit être installée (enterrée ou assimilée enterrée) le plus près possible de l'immeuble ;
- Doit être située à l'écart des zones destinées à la circulation et au stationnement de tout véhicule (engin agricole, camion, voiture, etc.), hors cultures, plantations (arbustes, arbres, etc.) et zones de stockage, sauf précaution particulière de pose ;
- Doit obligatoirement, selon la réglementation, être équipée d'une ventilation haute de Ø100 mm minimum, afin d'extraire les gaz de fermentation anaérobie ;
- Doit rester accessible pour l'entretien et les contrôles réglementaires ;
- Doit avoir une conduite d'amenée des eaux usées avec une pente comprise entre 2 % minimum et 4 % maximum ;

Si vous plantez des arbres ou arbustes il est préférable de respecter une distance de 3 m par rapport à la filière ACTIBLOC® (risque de dégradation des ouvrages). Sachez cependant que cette distance doit être modulée en fonction du type de végétal : par exemple un figuier, un saule pleureur ou des bambous

⁶ Par eau souterraine il est fait référence aux possibles nappes phréatiques permanentes ou temporaires, aux sources et à tout autre phénomène de ruissellement souterrain ou trace d'hydromorphie.

peuvent aller chercher de l'eau beaucoup plus loin que 3 m et causer des dégâts importants. N'hésitez pas à demander conseil à votre pépiniériste.

Il existe des écrans anti-racine en matériau plastique qui, s'ils sont tout à la fois assez profonds et affleurant à la surface du sol, offrent une protection efficace et permettent de s'affranchir de ces problèmes de distance. N'utilisez jamais comme écran de la tôle qui pourrait occasionner de graves blessures.

La distance minimale par rapport à un captage déclaré d'eau destinée à la consommation humaine, sauf situations particulières précisées dans l'arrêté « prescriptions techniques » du 7 septembre 2009 modifié est de 35 m.

L'armoire de commande doit être installée dans un endroit accessible, dépourvu de poussières, suffisamment ventilé, sec, non inondable et à l'abri des rayons directs du soleil (sous un auvent ou le long d'une façade ombragée par exemple). Cette protection solaire doit être ouverte ou conçue pour que l'armoire soit suffisamment ventilée et afin d'éviter l'accumulation de chaleur. La protection peut aussi être assurée par des haies persistantes. La distance maximale entre le surpresseur et le diffuseur d'air est fixée à 20 m.

II.3 SEQUENCE D'INSTALLATION DE LA FILIERE ACTIBLOC®

Dès réception et avant le remblaiement, s'assurer du bon état général des ouvrages. Le cas échéant faire les réserves voulues lors de la réception du chantier. En cas d'état impropre à la pose pérenne, ne pas réaliser la pose et contacter votre revendeur.

II.3.1. Terrassement

II.3.1.1 Précautions générales

L'exécution des travaux doit être réalisée dans les conditions de sécurité inhérentes à tout chantier et en responsabilité de l'installateur. A cet égard, les travaux de terrassement doivent être conformes aux prescriptions des normes NF P 98-331. Les modalités de protection des opérateurs vis-à-vis de la stabilité de la fouille doivent être conformes à l'article 6.4.2 de la norme NF DTU 64.1.

Les abords directs et l'environnement de la fouille se présentent nécessairement sous la forme d'un sol naturel stable non remué (ou stabilisé) et plat (< 5 % de pente) sur une surface de 2 m minimum tout autour de la fouille.

Après dimensionnement de la fouille, la zone d'installation de la filière ACTIBLOC® doit être délimitée et sécurisée en utilisant des repères et/ou barrières afin d'éviter que des véhicules circulent aux abords de la fouille.

Le nécessaire doit avoir été fait pour éviter que des eaux de ruissellement ou souterraine ne soient « captées » par la fouille et ses abords directs (profilage de surface adéquat pour éloigner les eaux de ruissellement, puits de décompression et/ou drainage périphérique).

L'exécution des travaux ne doit pas entraîner le compactage des terrains réservés à l'infiltration afin de conserver la perméabilité initiale du sol.

La terre végétale est enlevée sur toute son épaisseur et mise en dépôt pour réutilisation en remblaiement final. Il est donc impératif de prévoir un stockage sélectif lors du décapage de la zone de la fouille destinée à la pose de la filière ACTIBLOC®.

II.3.1.2 Dimensions et exécution des fouilles

Les dimensions de la fouille doivent permettre la mise en place de la filière ACTIBLOC® sans contact avec ses parois avant le remblaiement.

Les dimensions minimales de la fouille (longueur et largeur) sont égales à celles de la filière ACTIBLOC[®] (voir annexe A) augmentées de 0,4 m minimum. Pour les filières ACTIBLOC[®] composées de deux cuves, la distance entre ces dernières, indiquée à l'annexe A, est de 0,20 m.

La profondeur du fond de fouille y compris le lit de pose, est fonction du fil d'eau d'arrivée des eaux usées et doit permettre de respecter sur la canalisation d'amenée des eaux usées une pente comprise entre 2 % minimum et 4 % maximum, pour le raccordement de la filière ACTIBLOC[®].



La couverture au-dessus de la génératrice supérieure des cuves constitutives de la filière ACTIBLOC[®] ne peut excéder 0,60 m d'épaisseur totale, soit l'équivalent de 3 rehausses REHC D400H200 (art.34312)⁷.



Après réalisation des fouilles et évacuation des déblais, le fond de la fouille est dressé horizontalement suivant un plan et arasé d'au moins 0,20 m en-dessous de la (des) cote(s) prévue(s) pour la génératrice inférieure extérieure de la filière ACTIBLOC[®] afin de permettre l'installation du lit de pose.

Tous les éléments rencontrés à fond de fouille et susceptibles de constituer des points durs, tels que roches, vestiges de fondations, doivent être enlevés.

Lorsqu'on se trouve en présence d'un terrain sensible à la mise à l'air ou à l'eau, tels que certaines marnes, argiles, schistes, etc., la finition du fond et des parois est exécutée peu de temps avant l'exécution des travaux de pose.

Les poches ou lentilles dont la nature du sol est plus compressible que l'ensemble du fond de fouille doivent être purgées et remplacées par un matériau de compressibilité analogue à celle du bon sol à la même profondeur.

II.3.2. Pose en terrain perméable⁸, stable et sans présence d'eau souterraine⁶

II.3.2.1 Réalisation du lit de pose

Le lit de pose est constitué de gravette ou de gravillon de petite taille (p.ex. 2/4 ou 4/6) stable et débarrassé(e) de tout objet pointu ou tranchant, sur une épaisseur de 0,20 m minimum.

La surface du lit de pose est dressée et compactée pour que la filière ACTIBLOC[®] repose sur le sol uniformément. La planéité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées.

Le lit de pose doit couvrir toute la largeur et longueur de l'excavation réalisée, c'est-à-dire : [longueur de la filière ACTIBLOC[®] + 0,20 m de chaque côté] x [largeur de la filière ACTIBLOC[®] + 0,20 m de chaque côté].

II.3.2.2 Mise en fouille

La filière ACTIBLOC[®] doit être manutentionnée (voir §I-5) et positionnée de niveau et son assise complète (toute la longueur et largeur) doit reposer sur le lit de pose avant d'amorcer la suite des travaux.

Le niveau de l'entrée de la filière ACTIBLOC[®] tient compte du sens de cheminement (entrée/sortie) et du niveau du sol fini. Les tampons doivent être situés au niveau du sol fini, afin de permettre leur accessibilité.

II.3.2.3 Remblayage latéral et mise en eau

Le remblayage latéral de la filière ACTIBLOC[®] est effectué symétriquement, sur une largeur minimum de 0,20 m, en couches successives, avec du sable autostabilisant (p.ex. sable calcaire) ou du gravillon de petite taille (p.ex. 2/4 ou 4/6) stable et débarrassé de tout objet pointu ou tranchant.

⁷ Mesurée en conditions normalisées la hauteur maximale de couverture admissible est de 0,60 m, en usage courant et dans la mesure du possible se limiter à 0,40 m. Seules les rehausses (REHC D400H200, art.34312) fabriquées par SOTRALENTZ HABITAT France sont aptes à l'usage avec la filière ACTIFILTRE[®].

⁸ Par perméable il est fait référence un sol ayant un coefficient de perméabilité ≥ 50 mm/h.



La mise en eau complète de la filière ACTIBLOC® doit être effectuée simultanément au remblayage latéral (pour équilibrer les pressions) jusqu'à 100 % du volume utile pour les deux compartiments.



Le remblayage latéral doit être effectué au minimum jusqu'au niveau de la génératrice supérieure de la filière ACTIBLOC®. En cas d'utilisation de rehausses⁷ à visser, poursuivre le remblayage latéral jusqu'à 0,20 m au-dessus du niveau de la génératrice supérieure de la filière ACTIBLOC®.

II.3.2.4 Remblayage final

Le remblayage final de la filière ACTIBLOC® est réalisé après sa mise en eau, après raccordements (voir §II-3.5 à §II-3.7) et mise en place des éventuelles rehausses⁷ à visser entre elles et sur la cuve.

Le remblai final est réalisé à l'aide du matériau issu de l'excavation débarrassé de tous les éléments caillouteux ou pointus, de la terre végétale (qui servira de couche finale au remblai), de terre argileuse ou de sol imperméable, de matière organique de débris ou tout autre objet pouvant endommager la filière ACTIBLOC®.



La couverture au-dessus de la génératrice supérieure des cuves constitutives de la filière ACTIBLOC® ne peut excéder 0,60 m d'épaisseur totale, soit l'équivalent de 3 rehausses REHC D400H200 (art.34312)⁷.



Le remblayage final est poursuivi par couches successives jusqu'à une hauteur suffisante au-dessus de la nature du sol, de part et d'autre des tampons d'accès, devant rester apparents et accessibles, pour tenir compte du tassement ultérieur.

II.3.2.5 Remise en état — Reconstitution du terrain

Toute plantation est à proscrire au-dessus de la filière ACTIBLOC® à l'exception d'un possible engazonnement. Les tampons doivent rester apparents, accessibles et verrouillés en permanence.

II.3.3. Pose en terrain imperméable⁹ ou avec présence d'eau souterraine⁶

II.3.3.1 Réalisation du lit de pose

Le lit de pose est constitué un radier en béton ferrailé (dosé à au moins 350 kg/m³), sur une épaisseur minimale de 0.20 m, équipé d'au minimum 4 crochets d'ancrage (p.ex. tors) par cuve. Ces crochets d'ancrage doivent être reliés au treillis métallique. Des attaches (p.ex. sangles, tors) passeront par ses crochets et les tubes d'ancrage¹⁰ de la filière ACTIBLOC® prévu à cet effet.



Les modalités de dimensionnement ainsi que la réalisation des crochets d'ancrage, attaches ainsi que la mise en œuvre du radier béton ferrailé doivent être vérifiées par un bureau d'études spécialisé, afin que le système d'ancrage de la filière ACTIBLOC® réponde aux contraintes spécifiques du site d'installation.



La planéité, la compacité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées. Le lit de pose doit couvrir toute la largeur et longueur de l'excavation réalisée, c'est-à-dire : [longueur de la filière ACTIBLOC® + 0,20 m de chaque côté] x [largeur de la filière ACTIBLOC® + 0,20 m de chaque côté].

Pendant toute la durée des travaux, veillez à toujours maintenir le niveau d'eau sous le niveau du fond fouille. Ceci peut être réalisé en installant un puits de décompression équipé d'une pompe de relevage.

II.3.3.2 Mise en fouille

La filière ACTIBLOC® doit être positionnée de niveau, son assise complète (toute la longueur et largeur) doit reposer sur le lit de pose (radier béton) et y être ancrée avant d'amorcer la suite des travaux. Le

⁹ Par imperméable il est fait référence à un sol ayant un coefficient de perméabilité ≤ 10 mm/h.

¹⁰ Les tubes d'ancrage sont mis en place en usine.

niveau de l'entrée de la filière ACTIBLOC® tient compte du sens de cheminement (entrée/sortie) et du niveau du sol fini.

L'ensemble de la filière ACTIBLOC® ne peut être « dans l'eau » de plus de 1,00 m de hauteur à tout moment de l'année, mesurée depuis le bas des cuves constitutives de la filière ACTIBLOC®.

Pour éviter que la remontée de l'eau atteigne la hauteur de 1,00 m, les moyens appropriés d'évacuation des eaux doivent être pris (p.ex. drainage au pourtour du dispositif, rabattement de nappe, etc.).

Les tampons doivent être situés au niveau du sol fini, afin de permettre leur accessibilité.

II.3.3.3 Remblayage latéral et mise en eau

Le remblayage latéral de la filière ACTIBLOC® est effectué symétriquement, sur une largeur minimum de 0,20 m, en couches successives, avec du sable stabilisé (mélange à sec de ciment dosé à au moins 200 kg pour 1 m³ de sable) compacté manuellement et exempt de tout objet pointu ou tranchant.



La mise en eau de la filière ACTIBLOC® doit être effectuée simultanément au remblayage latéral (pour équilibrer les pressions).



Le remblayage latéral doit être effectué au minimum jusqu'au niveau de la génératrice supérieure des cuves constitutives de la filière ACTIBLOC®. En cas d'utilisation de rehausses⁷ à visser, poursuivre le remblayage latéral jusqu'à 0,20 m au-dessus du niveau de la génératrice supérieure de la filière ACTIBLOC®.

II.3.3.4 Remblayage final

Le remblayage final de la filière ACTIBLOC® est réalisé après sa mise en eau, après raccordements (voir § II-3.5 à § II-3.7) et mise en place des éventuelles rehausses⁷ à visser entre elles et sur la cuve.

Le remblai final est réalisé à l'aide du matériau issu de l'excavation débarrassé de tous les éléments caillouteux ou pointus, de la terre végétale (qui servira de couche finale au remblai), de terre argileuse ou de sol imperméable, de matière organique de débris ou tout autre objet pouvant endommager la filière ACTIBLOC®.



La couverture au-dessus de la génératrice supérieure des cuves constitutives de la filière ACTIBLOC® ne peut excéder 0,60 m d'épaisseur totale, soit l'équivalent de 3 rehausses REHC D400H200 (art.34312)⁷.



Le remblayage final est poursuivi par couches successives jusqu'à une hauteur suffisante au-dessus de la nature du sol, de part et d'autre des tampons d'accès, devant rester apparents et accessibles, pour tenir compte du tassement ultérieur.

II.3.3.5 Remise en état — Reconstitution du terrain

Toute plantation est à proscrire au-dessus de la filière ACTIBLOC® à l'exception d'un possible engazonnement. Les tampons doivent rester apparents, accessibles et verrouillés en permanence.

II.3.4. Cas particuliers de pose

II.3.4.1 Pose en terrain peu perméable¹¹ ou instable sans eau souterraine⁶

Les indications du § II-3.2 doivent être suivies en utilisant exclusivement le sable stabilisé (mélange à sec de ciment dosé à au moins 200 kg pour 1 m³ de sable) à la fois pour le lit de pose et pour le remblaiement latéral.

¹¹ Par peu perméable il est fait référence à un sol ayant une perméabilité comprise entre 10 et 50 mm/h.

II.3.4.2 Pose sous voirie

Tout passage de véhicule ou stationnement de charges lourdes sur la filière ACTIBLOC® est à proscrire, sauf si une dalle de répartition de charge est installée. Son épaisseur, ses dimensions ainsi que son accès est fonction de la charge roulante et sera dimensionnée par un bureau d'études spécialisé.

La pose pourra s'effectuer en suivant les indications du § II-3.2 ou du § II-3.3.

II.3.4.3 Terrain en pente

Dans le cas d'un terrain en pente (pente > 10 %), un mur de soutènement doit être réalisé afin de protéger la filière ACTIBLOC® des poussées latérales. Une étude précise devra être menée par un bureau d'étude spécialisé en prenant en compte les facteurs externes (poussées latérales, poids des charges, etc...) afin de dimensionner le mur de soutènement. Les eaux de ruissellement seront également drainées en amont de la filière ACTIBLOC® afin d'éviter le lessivage du remblai.

Pour la suite de la pose, en fonction de la nature du sol, les étapes indiquées au § II-3.2 ou au § II-3.3 doivent être suivies.

II.3.5. Raccordements hydrauliques

Les raccordements des canalisations (DN 100 mm) doivent être réalisés de façon étanche et souple afin de tenir compte du tassement naturel du sol après le remblayage définitif.

En amont et en aval de la filière ACTIBLOC®, les tranchées et le lit de pose bien compacté supportant les canalisations présenteront une pente descendante suffisante (p.ex. entre 2 % et 4 %).

N'utiliser préférentiellement que des coudes à 45°. Les coudes ayant un angle trop prononcé (p.ex. 90°) sont à exclure de toute filière d'assainissement non collectif car susceptibles d'engendrer certains dysfonctionnements et bouchages.

Le raccordement des canalisations de ventilation doit être réalisé conformément au §II-4.2 du livret de l'utilisateur (ce document).

II.3.6. Raccordements pneumatiques

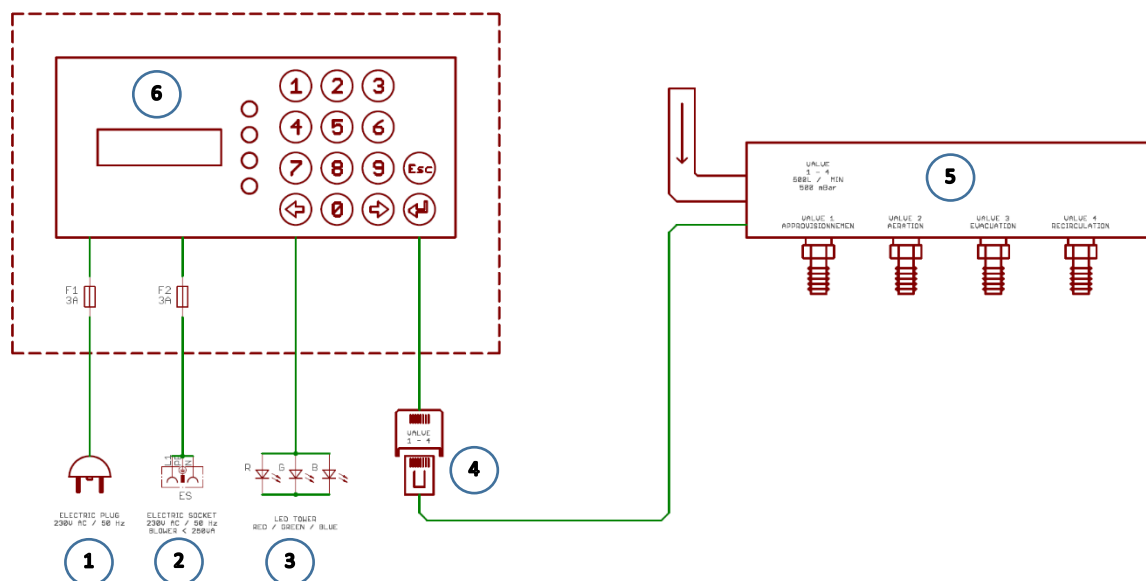
Prévoir une tranchée pour le passage des tuyaux d'air flexibles avec gaine de protection et filet avertisseur suivant le code couleur normalisé. Les tuyaux d'air flexibles doivent être raccourcis à la longueur nécessaire (afin d'éviter la formation de coude) et fixés sur les douilles cannelées de l'armoire de commande à l'aide de colliers de serrage, en respectant le code couleur indiqué.

La distance maximale entre le compresseur et le diffuseur d'air est fixée à 20 m.

II.3.7. Raccordements électriques

Prévoir une tranchée pour le passage du câble électrique (alimentation de l'armoire de commande) avec gaine de protection et filet avertisseur suivant le code couleur normalisé. Tirer le câble électrique nécessaire (3G1,5 mm²) à l'alimentation de l'armoire de commande. Ce câble électrique sera raccordé soit au tableau électrique général sur un disjoncteur 30 mA 16A soit à une prise électrique protégée par un disjoncteur différentiel 30 mA 16A.

Le raccordement électrique des différents composants (compresseur d'air, boîtier électrovannes, etc.) se fait selon les indications suivantes :



Légende :

- | | |
|---|---|
| 1. Branchement principal du boîtier de commande | 4. Branchement du boîtier électrovannes |
| 2. Branchement du compresseur d'air | 5. Boîtier électrovannes |
| 3. Branchement de l'alarme visuelle | 6. Boîtier de commande |

II.3.8. Modes d'évacuation des eaux usées.

Généralement les eaux traitées sont évacuées par infiltration dans le sol conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié relatif aux prescriptions techniques.

Cependant, dans le cas où après étude cette solution n'est pas possible, les eaux usées sont éventuellement rejetées dans le milieu hydraulique superficiel, selon les dispositions prescrites dans l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié.

II.4 VENTILATION

Le processus de digestion anaérobie génère des gaz qui doivent être évacués par une ventilation efficace. A cet effet, la filière ACTIBLOC® doit être pourvue d'une ventilation conforme à la norme NF DTU 64.1 (§8.4) et aux instructions du livret de l'utilisateur (ce document).

La ventilation nécessite l'intervention de plusieurs corps de métiers et doit être prévue dès la conception du projet. Ce système de ventilation doit être séparé du circuit des eaux épurées et des eaux pluviales et son absence peut entraîner des nuisances olfactives.

II.4.1. Entrée d'air (ventilation primaire)

L'entrée d'air dans la filière ACTIBLOC® est assurée par la canalisation de chute des eaux usées prolongée en ventilation primaire dans son diamètre (100 mm minimum) jusqu'à l'air libre, à l'extérieur et au-dessus des locaux habités. L'installation du tuyau de ventilation sera en montée constante vers la toiture.

Les prescriptions relatives aux canalisations de chutes des eaux usées sont comprises au sens de la norme NF P 40-201 (Référence NF DTU 60.1).

II.4.2. Sortie d'air (extraction des gaz de fermentation)

Les gaz de fermentation sont rejetés par l'intermédiaire d'une conduite indépendante raccordée impérativement au-dessus du fil d'eau du tuyau d'amenée des eaux (en amont), au plus près possible de la cuve de la filière ACTIBLOC®.

Le tracé de la canalisation d'extraction (DN 100 mm minimum) doit être le plus rectiligne possible, sans contre-pente et de préférence en utilisant des coudes inférieurs ou égaux à 45°. Le système de ventilation doit être muni d'un extracteur statique, éolien situé au minimum à 0,40 m au-dessus du faîtage et à au moins 1 m de tout ouvrant et toute autre ventilation.

II.5 POINTS A VERIFIER EN FIN D'INSTALLATION

Avant la mise en service (voir §II.6) de la filière ACTIBLOC®, des vérifications sont préconisées :

- Position et élévation des accès ;
- Les tampons hors de tout passage et sécurisés ;
- Absence de surcharge et de traces de circulation à moins de 3 m de la filière ;
- Cohérence du fil d'eau ;
- Conformité de la ventilation ;
- Conformité de la pose ;
- Remise des documents, guides et autres carnets de suivi ;

La signature d'une réception de travaux, reprenant entre autres l'ensemble de ces points de vérification, est obligatoire entre le propriétaire (maître d'ouvrage) et l'installateur (maitre d'œuvre).

Il est aussi important que le propriétaire soit bien informé de ses responsabilités réglementaires, prescrites par l'agrément ministériel et par le fabricant (cf. livret de l'utilisateur, ce document), notamment en termes d'entretien.

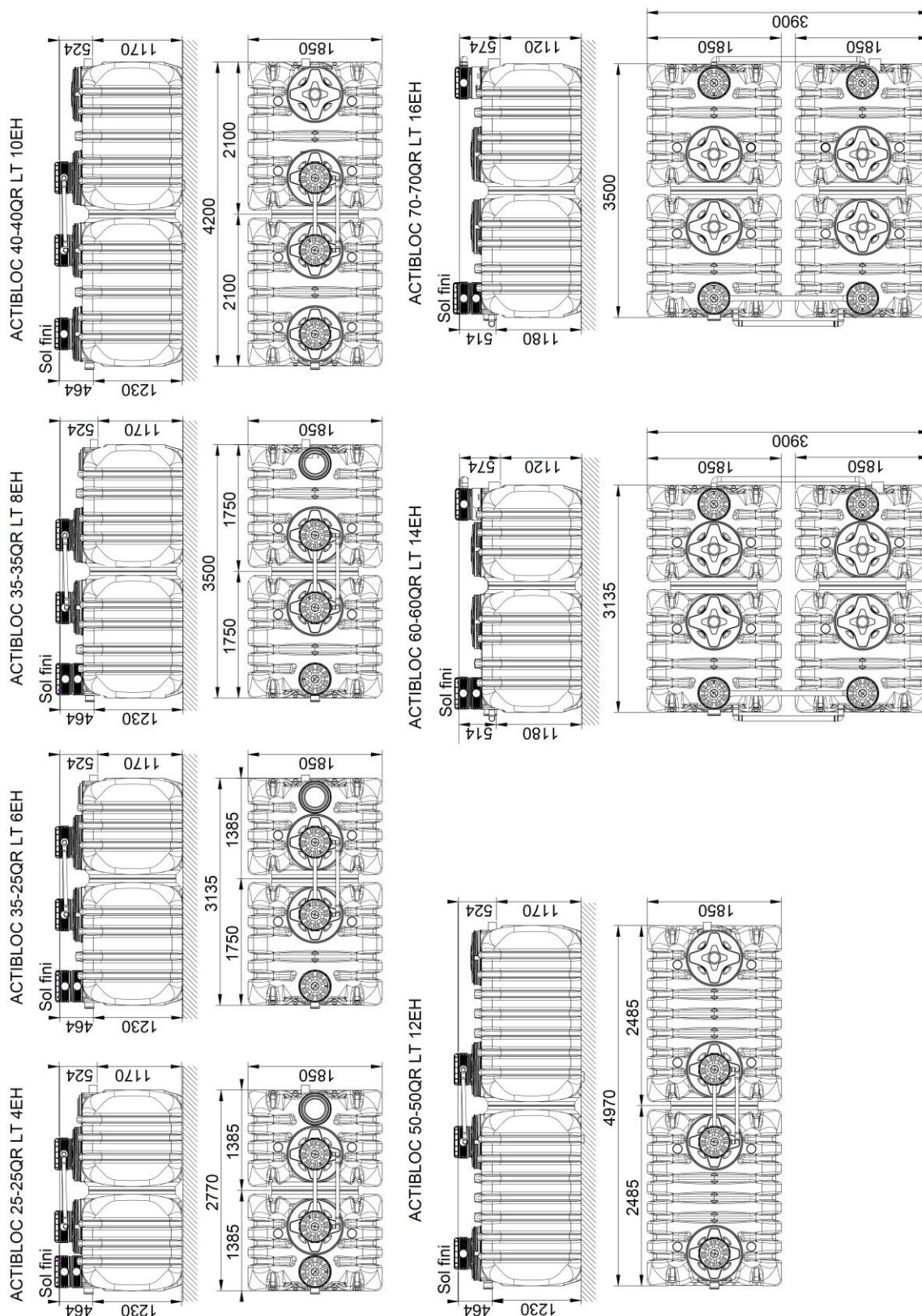
II.6 MISE EN SERVICE

Une fois tous les branchements hydrauliques et électriques réalisés, les tampons placés et verrouillés, la mise en eau complète de la filière ACTIBLOC® réalisée et la fiche de vérification (voir annexe D) complétée et conforme, la filière ACTIBLOC® peut être mise en service.

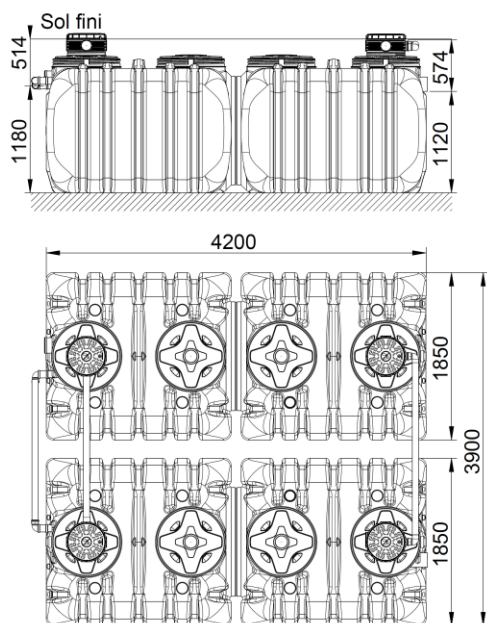
Pour ce faire, veuillez bancher la prise électrique du boîtier de commande sur la prise placée sur l'armoire de commande. Le boîtier de commande effectue un test automatique durant quelques secondes et passe automatiquement sur le mode de fonctionnement normal. Par la suite, l'écran LCD indique toujours l'état de fonctionnement du cycle en cours.

ANNEXES

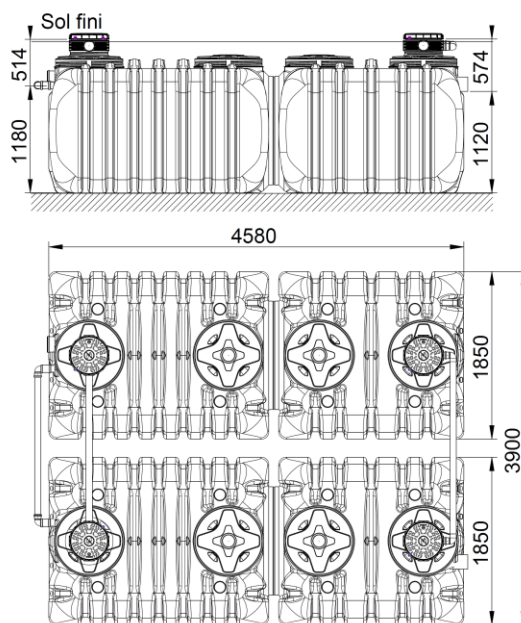
ANNEXE A – PLANS COTES DES MODELES ACTIBLOC® QR-LT AGREES



ACTIBLOC 80-80QR LT 18EH



ACTIBLOC 90-90QR LT 20EH



Modèles de la gamme ACTIBLOC® QR-LT	Capacité nominale (EH)	Niveau Sonore dB(A) ⁽¹⁾	Longueur totale (mm)	Largeur totale (mm)	Hauteur totale (mm)	Poids total (kg)	Emprise au sol (m²)
25-25	4	36	2770	1850	1694	220	5,12
35-25	6	38	3135	1850	1694	240	5,80
35-35	8	38	3500	1850	1694	290	6,47
40-40	10	45	4200	1850	1694	320	7,77
50-50	12	45	4970	1850	1694	370	9,19
60-60	14	45	3135	3850	1694	510	12,07
70-70	16	45	3500	3850	1694	610	13,47
80-80	18	45	4200	3850	1694	670	16,17
90-90	20	46	4580	3850	1694	690	17,63

⁽¹⁾ A titre de comparaison, ci-après une équivalence avec les appareils du quotidien :

Appareil du quotidien	Niveau sonore dB(A)
Réfrigérateur	30 à 40
Lave-vaisselle	40 à 50
Lave-linge	50 à 60
Sèche-linge	60 à 70
Aspirateur	70 à 80
Tondeuse à gazon	80 à 90
<i>Données indicatives issues des fiches techniques</i>	

ANNEXE B – FICHE D'ENREGISTREMENT

Cette fiche d'enregistrement de votre produit doit être complétée par le propriétaire de la filière ACTIBLOC® et renvoyée dans les 60 jours suivant la pose de la filière ACTIBLOC® sur chantier.



INFORMATION PRODUIT

Date de pose ou de facture de votre installation : _____

Modèle : _____ Capacité nominale : _____ EH

Numéro de série du produit : _____ (situé sur le produit et dans ce livret de l'utilisateur)

COORDONNEES CLIENT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Adresse mail : _____ Téléphone : _____

LIEU D'INSTALLATION (si différent de l'adresse client)

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

COORDONNEES INSTALLATEUR

Société : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Adresse mail : _____ Téléphone : _____

COORDONNEES DISTRIBUTEUR (si connues)

Société : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Adresse mail : _____ Téléphone : _____

A JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- La réception de travaux datée et signée entre le propriétaire (vous) et l'installateur.
- La fiche de vérification avant mise en service complétée, datée et signée (voir annexe D)
- Tout autre document que vous jugez utile de nous transmettre (photos, plans d'implantation, etc...)

A RENVoyer DANS LES 60 JOURS SUIVANTS LA POSE DE LA FILIERE ACTIBLOC® SUR CHANTIER :

soit par courriel : info@sotralentz-habitat.fr (en scannant les documents au préalable)

soit par courrier : Enregistrement ACTIBLOC
SOTRALENTZ HABITAT France
2A route de Sarreguemines
F-67320 DRULINGEN



ANNEXE C – GRILLE DE DEPANNAGE

La grille de dépannage suivante est proposée pour la filière ACTIBLOC®. Pour les corrections techniques, il est toujours préférable de faire appel à un technicien SOTRALENTZ HABITAT France ou à un professionnel compétent de l'assainissement non collectif pour éviter des erreurs ou une remise en cause de garanties.

DYSFONCTIONNEMENT CONSTATES	CAUSES POSSIBLES	ACTIONS CORRECTIVES
Le niveau d'eau dans le décanteur est anormalement élevé. Le niveau d'eau dans le réacteur est normal.	Dysfonctionnement de la vanne 1.	Actionnez la vanne 1 en mode manuel et vérifiez le fonctionnement de la colonne de transfert
	La durée de fonctionnement de la vanne 1 est trop courte.	Contrôler le paramétrage (par du personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France).
	La colonne de transfert du décanteur est obstruée.	Vidangez le décanteur et nettoyez la colonne de transfert.
	Le système d'alimentation d'air vers la colonne de transfert n'est pas étanche.	Vidangez le décanteur et vérifiez l'étanchéité des tuyaux.
Le niveau d'eau dans le décanteur et dans le réacteur est anormalement élevé.	Le paramétrage de l'armoire de commande est incorrect.	Contrôler le paramétrage (par du personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France).
	La colonne de transfert du réacteur est obstruée.	Vidangez le réacteur et nettoyez la colonne de transfert.
	Le système d'alimentation d'air vers la colonne de transfert du réacteur n'est pas étanche.	Vidangez le réacteur et vérifiez l'étanchéité des tuyaux.
	L'armoire de commande est défectueuse.	Contacter du personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France
Dégagement de mauvaises odeurs ; les effluents traités sont troublés ou leur couleur est altérée.	Aération insuffisante dans le réacteur.	Contrôler le paramétrage (par du personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France).
	Aération incomplète en raison d'un défaut du système d'aération.	Contacter du personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France
La ventilation ne se fait que d'un côté ou de grosses bulles d'air apparaissent de temps en temps.	La membrane d'aération est défectueuse.	Contacter du personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France
	Le système d'aération n'est pas étanche.	Contacter du personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France

AFFICHAGE LED	EVENEMENT (TYPE D'ALERTE)	CAUSES POSSIBLES	ACTIONS CORRECTIVES
 ALLUME	-	Fonctionnement normal	-
 CLIGNOTANT	MAX. COURANT	Surtension due à une mauvaise manipulation. Perte de la garantie.	Remplacer le boîtier de commande
 CLIGNOTANT	COMPR. ERREUR	Compresseur d'air déconnecté ou défectueux.	Vérifier et/ou remplacer le compresseur d'air.
 CLIGNOTANT	VALVE 1-4 ERREUR	Electrovanne n°1-4 déconnectée ou défectueuse.	Vérifier (mode manuel) et/ou remplacer le boîtier électrovanne.
 CLIGNOTANT	ABSENCE ALIMENTATION	Panne d'alimentation électrique (230 V / 50Hz)	Vérifier l'alimentation électrique (230 V / 50Hz)
 CLIGNOTANT	ENTRETIEN FILIERE	Entretien de la filière ACTIBLOC® nécessaire	Effectuer l'entretien de la filière ACTIBLOC® (voir livret de l'utilisateur ACTIBLOC®)
 CLIGNOTANT	ENTRETIEN COMPR.	Entretien du compresseur nécessaire	Effectuer l'entretien du compresseur (voir livret de l'utilisateur ACTIBLOC®)
 CLIGNOTANT	ERREUR NIVEAU	Erreur de lecture des niveaux (mini et/ou maxi) d'eau dans le réacteur.	Accéder au menu de service afin d'effectuer une lecture du niveau d'eau. Si le message persiste, le boîtier de commande doit être remplacé.

ANNEXE D – VERIFICATIONS AVANT MISE EN SERVICE



IMPLANTATION DE LA FILIÈRE ACTIBLOC®	OUI	NON
Eaux de ruissellement détournées des accès et terrain profilé adéquatement	☐	☐
Dispositif non situé dans une zone sujette à inondation/remontée d'eaux à tout moment de l'année	☐	☐
Les dispositifs ne peuvent être dans l'eau de plus 1,10 m mesurée à partir de la base des cuves	☐	☐
En cas de forte pente en amont de l'installation, l'installateur s'est assuré de l'arrêt de toute action mécanique potentielle du terrain sur les ouvrages	☐	☐
A moins de 3 mètres des dispositifs, pas de zone roulante, ni de charge importante (plus de 200 kg) – sauf dispositif spécifique de protection (dalle béton autoportante, etc.) suivant instructions du fabricant et étude externe spécifique.	☐	☐
Moyens pris pour assurer une reprise rapide de la végétation de façon à éviter l'érosion du sol.	☐	☐
Évacuation et ventilations conformes à la réglementation et à l'étude (entrée d'air et extraction).	☐	☐
Pose en sol perméable, stable et sans eau souterraine :	OUI	NON
– Le lit de pose est constitué de gravette ou du gravillon de petite taille (p.ex. 2/4 ou 4/6) stable et débarrassé(e) de tout objet pointu ou tranchant, sur une épaisseur de 0,20 m minimum.	☐	☐
– Le remblayage latéral de la filière ACTIBLOC® est effectué symétriquement, sur une largeur minimum de 0,20 m, en couches successives, avec du sable autostabilisant (p.ex. sable calcaire) ou du gravillon de petite taille (p.ex. 2/4 ou 4/6) stable et débarrassé de tout objet pointu ou tranchant.	☐	☐
Pose en sol instable ou peu perméable, sans eau souterraine :	OUI	NON
– Le lit de pose est constitué de sable stabilisé (dosé au min. à 200 kg/m³) débarrassé(e) de tout objet pointu ou tranchant sur une épaisseur de 0,20 m minimum.	☐	☐
– Le remblayage latéral de la filière ACTIBLOC® est effectué avec du sable stabilisé (dosé au min. à 200 kg/m³) débarrassé(e) de tout objet pointu ou tranchant sur une largeur minimum de 0,20 m.	☐	☐
Pose en sol en terrain imperméable ou avec présence d'eau souterraine :	OUI	NON
– Le lit de pose est constitué d'un radier béton ferrailé (dosé au min. à 350 kg/m³ et validé par un BE spécialisé), sur une épaisseur de 0,20 m minimum. Système d'ancrage en place et solidaire des barres latérales de la filière ACTIBLOC®.	☐	☐
– Le remblayage latéral de la filière ACTIBLOC® est effectué avec du sable stabilisé (dosé au min. à 200 kg/m³) débarrassé(e) de tout objet pointu ou tranchant sur une largeur minimum de 0,20 m	☐	☐
DECANTEUR, PÉRIPHÉRIQUES ET ÉQUIPEMENTS OPTIONNELS	OUI	NON
Décanteur en eau	☐	☐
Dispositif de relevage aval optionnel : poste et/ou pompe en permanence fonctionnels et sécurisés (alarme de niveau, armoire électrique et surveillance très régulière)	☐	☐
REACTEUR BIOLOGIQUE	OUI	NON
Réacteur biologique en eau et armoire de commande raccordée	☐	☐
Ventilation du filtre biologique fonctionnelle (chapeau existant avec passage d'air libre)	☐	☐
ACCESSIBILITÉ, SÉCURITÉ	OUI	NON
Tampons fermés et sécurisés, dépassant du sol d'au moins 20 mm, serrures visibles et dégagées ; les tampons restent totalement accessibles sans travaux ; en présence d'une dalle autoportante de répartition des charges, les accès ont été spécifiquement conçus.	☐	☐
INFORMATION	OUI	NON
Lors de la réception de travaux, le propriétaire est informé du fonctionnement / utilisation / exploitation spécifiques à la filière ACTIBLOC®, et de ses responsabilités (livret de l'utilisateur remis).	☐	☐

Date et signature du propriétaire	Date et signature de l'installateur
-----------------------------------	-------------------------------------

PENSEZ A FAIRE REALISER L'INSPECTION PAR VOTRE SPANC.

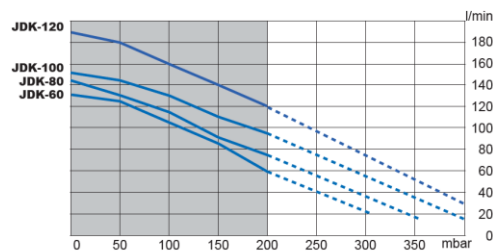
ANNEXE E – FICHES TECHNIQUES DES COMPRESSEURS



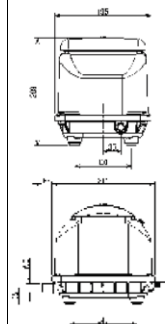
Caractéristiques produit

Conception compacte
Faible consommation électrique
Protection de surcharge
Carter plastique haute qualité
Tube de connexion inclus
Carter métal en option
(*) Version "S" : Voyant de défaut sur capot
(*) Version "C" : Voyant de défaut déporté (option)

Performances



Dimensions



Modèle		Pression	JDK-60	JDK-80	JDK-100	JDK-120
Débit ¹⁾	l/min	0 mbar	130	145	150	190
		50 mbar	125	130	145	180
		100 mbar	105	115	130	160
		150 mbar	85	90	110	140
		200 mbar	60	75	95	120
Tension ²⁾	V / VAC		230			
Consommation	W	200 mbar	40	50	75	95
Niveau sonore	dB(A)		≤ 36	≤ 38	≤ 42	≤ 45
Dimensions	mm	L x l x H	214 x 185 x 211			
Connexion	mm	Ø extérieur	19			
Poids net	kg		6,4			

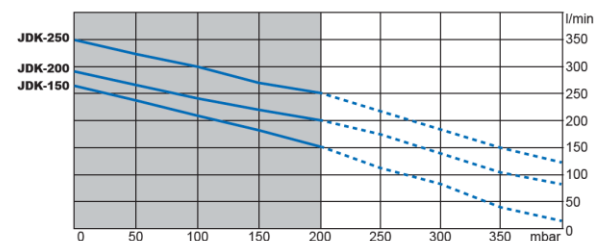
¹⁾ Les performances des produits peuvent varier de +/- 10 % par rapport aux courbes de performances.
²⁾ Valeurs à 50 Hz



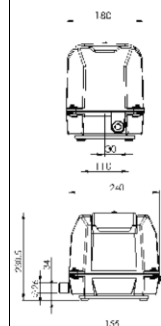
Caractéristiques produit

Maintenance simple
Cycle longue durée
Nuisance sonore limitée
Protection de surcharge
Tube de connexion inclus
Carter métal en option
(*) Version "S" : Voyant de défaut sur capot
(*) Version "C" : Voyant de défaut déporté (option)

Performances



Dimensions



Modèle		Pression	JDK-150	JDK-200	JDK-250
Débit ¹⁾	l/min	0 mbar	270	290	350
		50 mbar	240	270	325
		100 mbar	210	245	300
		150 mbar	180	220	270
		200 mbar	150	200	250
Tension ²⁾	V / VAC		230		
Consommation	W	200 mbar	115	180	225
Niveau sonore	dB(A)		44	46	52
Dimensions	mm	L x l x H	240 x 180 x 230,5		
Connexion	mm	Ø extérieur	26		
Poids net	kg		10		

¹⁾ Les performances des produits peuvent varier de +/- 10 % par rapport aux courbes de performances.
²⁾ Valeurs à 50 Hz

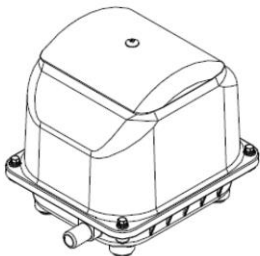
ANNEXE F – MANUEL D'ENTRETIEN & REPARATION DES COMPRESSEURS




Manuel d'entretien

POMPES SECOH JDK

Modèle JDK - 20 à 50
JDK - S/C - 60 à 120
JDK-150/200/250



BIBUS France
ZA du Chapotin - 69970 CHAPONNAY
Tel +33 (0)4 78 96 80 00
contact@bibusfrance.fr
www.bibusfrance.fr

V2_2014-04

1. Avant de procéder

- Avant toute intervention, lisez ce manuel
- Suivez les instructions de sécurité

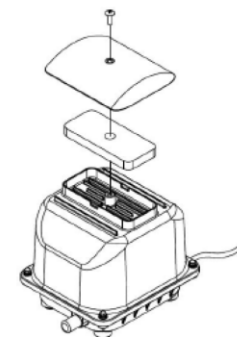


- **Toujours déconnecter l'alimentation électrique**
- **Ne pas toucher un élément sous tension.**

2. Maintenance

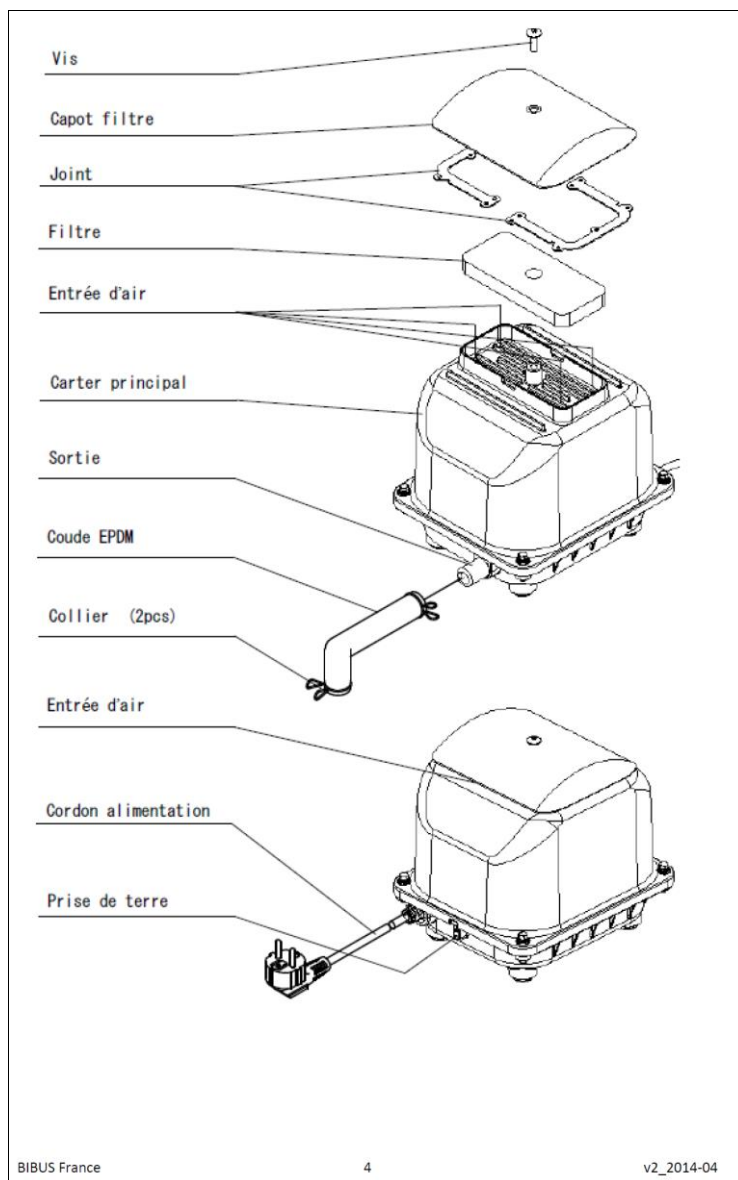
- **Nettoyage du filtre à air**
Le filtre à air remplit un rôle important de filtration des impuretés présentes dans l'air et permet un meilleur refroidissement de la pompe en fonctionnement. C'est pourquoi nous préconisons un nettoyage régulier (tous les 3 à 6 mois) du filtre.
- **Vérifications occasionnelles**
 - Est-ce que l'air est expulsé sans problème ?
 - Est-ce que la pompe fait un bruit anormal ou vibre trop ?
 - Est-ce que la température de la pompe est anormalement élevée ?
 - Est-ce que le cordon d'alimentation est abîmé ou décoloré ?

En cas d'anomalies, consultez le tableau de diagnostics.



BIBUS France

v2_2014-04



3. Filtre à air : entretien / changement

- Ôter la vis retenant le capot du filtre
- Retirer le capot (vert) en le tirant fermement vers le haut
- Retirer le filtre et le nettoyer en le tapotant
Si le filtre est obstrué, effectuer un lavage avec un détergent neutre suivi d'un rinçage complet dans l'eau. Le laisser sécher à l'air libre.
Si le filtre est fortement obstrué (présence de résidu noir et/ou graisseux) → remplacer le filtre.
Note : Ne pas utiliser de benzène ou de solvant pour nettoyer le filtre, il serait endommagé.
- Après nettoyage, remonter le filtre dans son logement.
La face la plus dure (compacte) du filtre doit être au fond, la face « aérée » sur le dessus. Mettre en place le capot
- Remettre la vis du capot



4. Remplacement des membranes et chambres à clapets

Les membranes et chambres à clapets sont fabriquées avec des pièces en EPDM, c'est pourquoi nous vous préconisons de remplacer en même temps l'ensemble par le kit de maintenance correspondant :

Modèle de pompe	Kit de maintenance
JDK-20 à 50	K-SLL-D
JDK-S/C-60 et 80	K-JDK-60,80-D
JDK-S/C-100 et 120	K-JDK-100,120-D

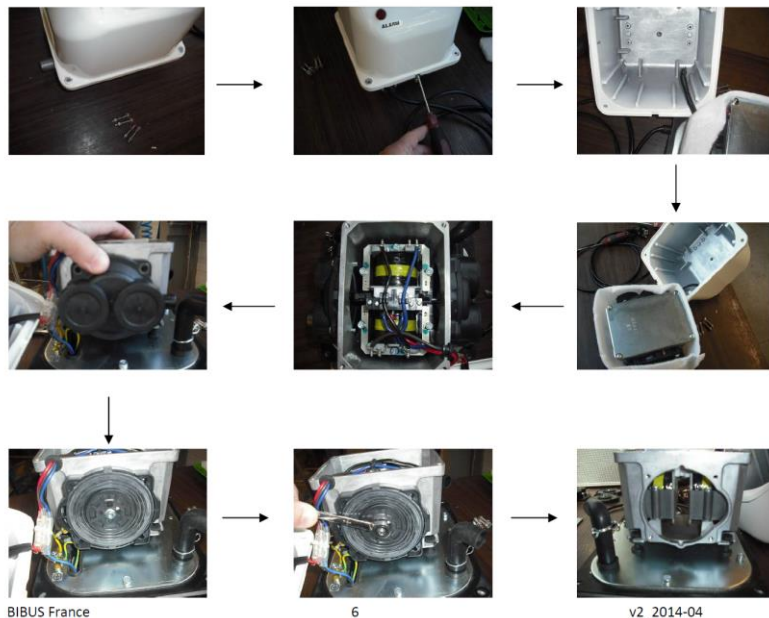
- **Contenu des kits :**
 - 2 membranes et support de membranes + écrou
 - 2 chambres à clapets
 - 1 filtre

• Comment procéder ?

- Retirer les quatre vis fermant le capot
- Retirer le carter principal → Attention aux câbles connectés à l'intérieur du carter (LED)
Pour détacher le carter principal de la base, vous pouvez insérer un petit tournevis plat dans la fente prévue à l'arrière de l'appareil à côté du cordon d'alimentation.
- Enlever la feutrine entourant le bloc moteur
- Retirer les 4 vis du carter intérieur protégeant les aimants

Note : Afin de gagner du temps et de simplifier la maintenance et le remplacement des membranes et chambres à clapets, nous vous recommandons de changer un diaphragme à la fois.

- Dévisser les 4 vis sur la chambre à clapets
- Désolidariser le support de la membrane de la chambre à clapets
- Dévisser l'écrou bloquant la membrane sur l'aimant (clefs de 7)
- Enlever la membrane
- Changer la membrane et la chambre à clapets
- Les modèles JDK sont équipés de détrompeur et d'auto centrage évitant l'utilisation de « cale » sur l'aimant.



BIBUS France

6

v2_2014-04

5. Remise à zéro du curseur de sécurité

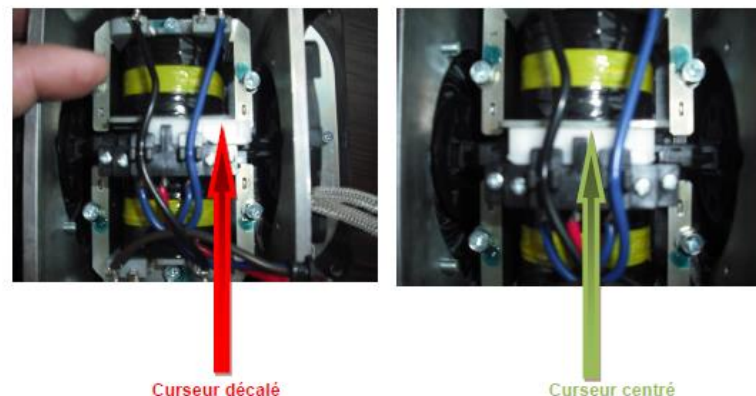
Un diaphragme endommagé dans une pompe en fonctionnement cause des dégâts majeurs qui engendrent des coûts de réparation élevés. Pour éviter ces dégâts, nos pompes sont équipées d'interrupteur de protection.

Si un diaphragme est endommagé, l'aimant bouge avec une amplitude anormale, les pattes de l'aimant viennent taper l'interrupteur. Le contact est coupé et la pompe s'arrête.

Les pompes série JDK de chez SECOH sont équipées d'un interrupteur de protection (dit également curseur de sécurité) permettant d'arrêter la pompe en cas de surcharge, déchirure membranes etc...

Pour effectuer une remise à zéro du curseur, vérifier que l'interrupteur est bien centré sur l'aimant.

Les interrupteurs SECOH des modèles JDK disposent de petits ergots de centrage facilitant son remplacement.



BIBUS France

7

v2_2014-04

6. Remplacement de l'aimant

• Comment procéder ?

- Suivez les instructions données dans le chapitre 4
- Une fois la 1ère membrane enlevée, dévisser les 4 vis de la chambre à clapets opposée
- Tirer la membrane (qui est encore accrochée à l'aimant)
- Dévisser ensuite l'écrou pour désolidariser la membrane de l'aimant.
- Changer l'aimant
- Remonter la pompe



7. Diagnostic des pannes

Problème	Cause	Action
La pompe ne fonctionne pas	La prise d'alimentation n'est pas branchée	Brancher la pompe et vérifier qu'il y a de l'électricité dans la prise
	Le câble d'alimentation est coupé	Tester le câble et vérifier qu'il n'est pas sectionné
	L'interrupteur de protection est activé	Ouvrir le couvercle et vérifier que les membranes ne sont pas endommagées
Bruits excessifs	Les clapets ou les diaphragmes sont endommagés	Ouvrir le couvercle et vérifier que les membranes ne sont pas endommagées et que tout est bien connecté
	Les tubes en L sont endommagés ou débranchés	
	La pompe touche un objet de son environnement	Vérifier que la pompe ne touche rien
Le volume d'air expulsé diminue	Le filtre à air est sale ou bouché	Nettoyer le filtre ou le remplacer, si nécessaire
	Le diffuseur d'air ou les tubes après la pompe sont bouchés	Nettoyer le diffuseur d'air et vérifier les tubes
La température de la pompe augmente anormalement	Le filtre à air est sale ou bouché	Nettoyer le filtre ou le remplacer, si nécessaire
	Le diffuseur d'air ou les tubes après la pompe sont bouchés	Nettoyer le diffuseur d'air et vérifier les tubes
La pompe fonctionne par intermittence *	Le filtre à air est sale ou bouché	Nettoyer le filtre ou le remplacer, si nécessaire
	Le diffuseur d'air ou les tubes après la pompe sont bouchés	Nettoyer le diffuseur d'air et vérifier les tubes

*La diminution du débit dû à l'encrassement du filtre à air, des tubes ou des diffuseurs engendre une hausse importante de la température de la pompe. Ce phénomène active la protection thermique qui stoppe la pompe. Quand la température redescend, la pompe redémarre automatiquement.

Pour toutes questions à propos de l'entretien ou de la maintenance des pompes, merci de nous consulter.

ANNEXE G – FICHES TECHNIQUES DES DIFFUSEURS FINES BULLES

DIFFUSEURS FINES BULLES



Disques diffuseurs HD HD 270 / HD 340

- Caractéristiques produit
- Coût d'installation faible
 - Grande fiabilité
 - Excellentes performances
 - Maintenance faible
 - Conception rentable

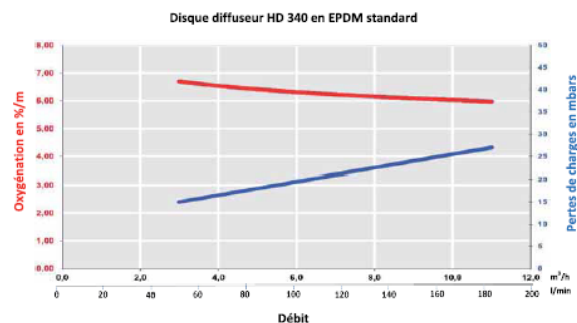
Conditions de fonctionnement

En continu ou par intermittence

Type	Débit mini		Débit optimal		Débit maxi		Débit surcharge / maintenance	
	l/min	m ³ /h	l/min	m ³ /h	l/min	m ³ /h	l/min	m ³ /h
HD 270	33	2	66	4	100	6	166	10
HD 340	83	5	140	8.5	200	12	250	15

Oxygénation et pertes de charges

Pertes de charges dues au diffuseur environ 30 à 40 mbars.



BIBUS Tous les designs, dimensions et spécifications sont sujets à modifications sans préavis (oct. 2012).
www.bibusfrance.fr

1208_0193_F_040_047_C05.indd 42

18/10/12 18:34

DIFFUSEURS FINES BULLES



Tubes diffuseurs TD63/2100 – TD63/2075 – TD63/2050

- Caractéristiques produit
- Coût d'installation faible
 - Grande fiabilité
 - Excellentes performances
 - Maintenance faible
 - Conception rentable

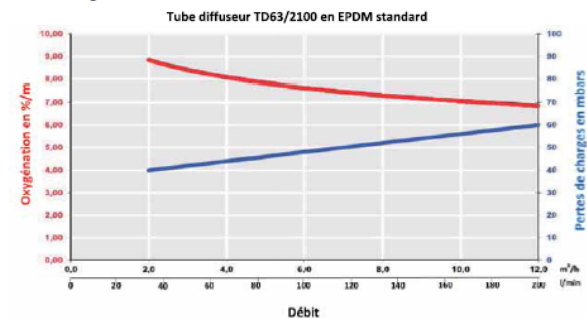
Conditions de fonctionnement

En continu ou par intermittence

Type	Débit mini		Débit optimal		Débit maxi		Débit surcharge / maintenance	
	l/min	m ³ /h	l/min	m ³ /h	l/min	m ³ /h	l/min	m ³ /h
TD 63/2100	50	3	133	8	200	12	333	20
TD 63/2075	33	2	100	6	150	9	250	15
TD 63/2050	16	1	66	4	100	6	166	10

Oxygénation et pertes de charges

Pertes de charges dues au diffuseur environ 30 à 40 mbars.

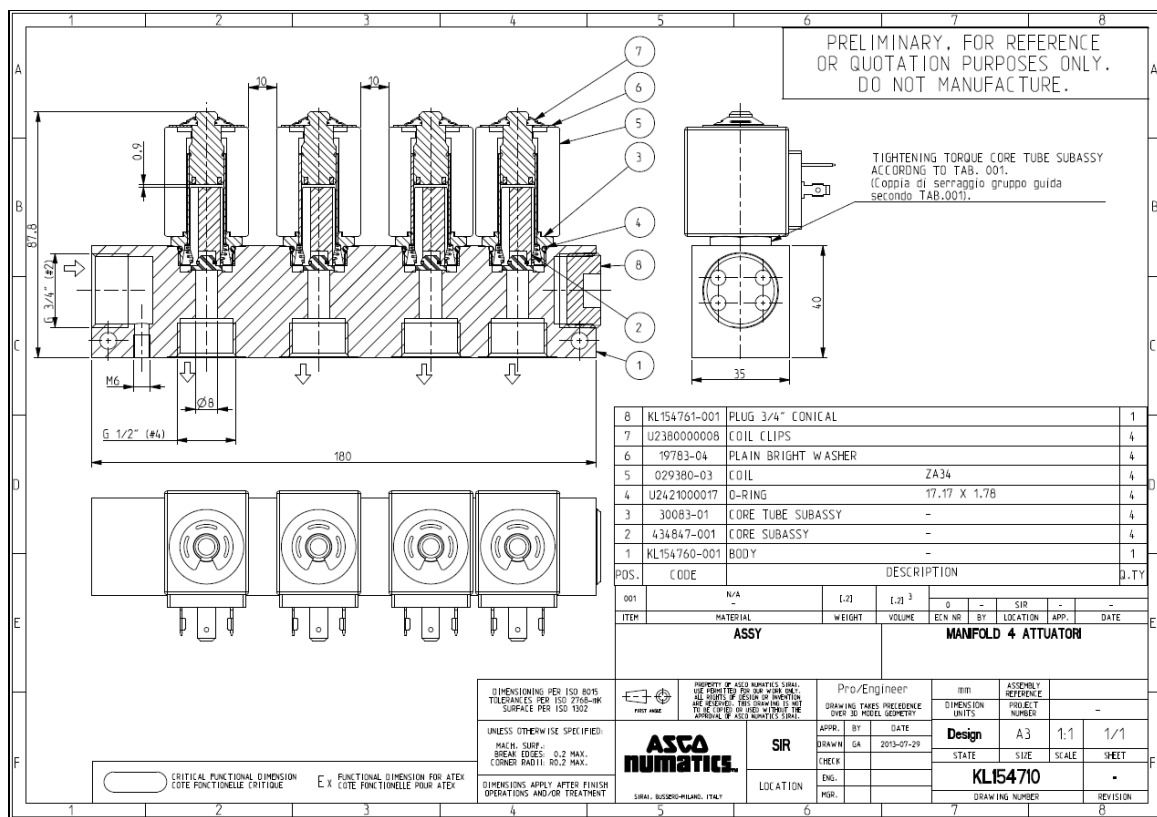


BIBUS Tous les designs, dimensions et spécifications sont sujets à modifications sans préavis (oct. 2012).
www.bibusfrance.fr

1208_0193_F_040_047_C05.indd 44

18/10/12 18:35

ANNEXE H – FICHE TECHNIQUE DES ELECTROVANNES



ANNEXE I – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS AGREES ACTIBLOC[®] QR-LT

SYNTHÈSE DES MATÉRIAUX ET DES CARACTÉRISTIQUES DES DISPOSITIFS		
ÉLÉMENT DES DISPOSITIFS	MATÉRIEL	MATÉRIAU CONSTITUTIF
Cuve(s), couvercle(s) et rehausse(s)	Monocuve compartimentée rectangulaire (jusqu'à 12 EH) et cuves rectangulaires (à partir de 14 EH)	Polyéthylène (PE)
	Cloison interne (jusqu'à 12 EH)	Polyéthylène (PE)
	Rehausse(s)	Polyéthylène (PE)
	Couvercle(s) de diamètre 400 mm	Polyéthylène (PE)
Tuyauterie	Entrée : tube plongeur	Polyéthylène (PE)
	Sortie : tube droit	Polyéthylène (PE)
	Tubes de transfert	Polychlorure de vinyle (PVC)
Armoire de commande	Automate de commande de l'aération et des pompes par injection d'air avec afficheur (programmation et alarme)	Plastique
Surpresseur	Surpresseur	/
	Tuyau flexible d'air	Polychlorure de vinyle (PVC)
Electrovannes	Electrovannes	Polypropylène et aluminium
Aérateur(s)	Tubes / disques membranaires microperforés	Caoutchouc éthylène-propylène-diène monomère (EPDM)
	Fixation des aérateurs	Acier inoxydable

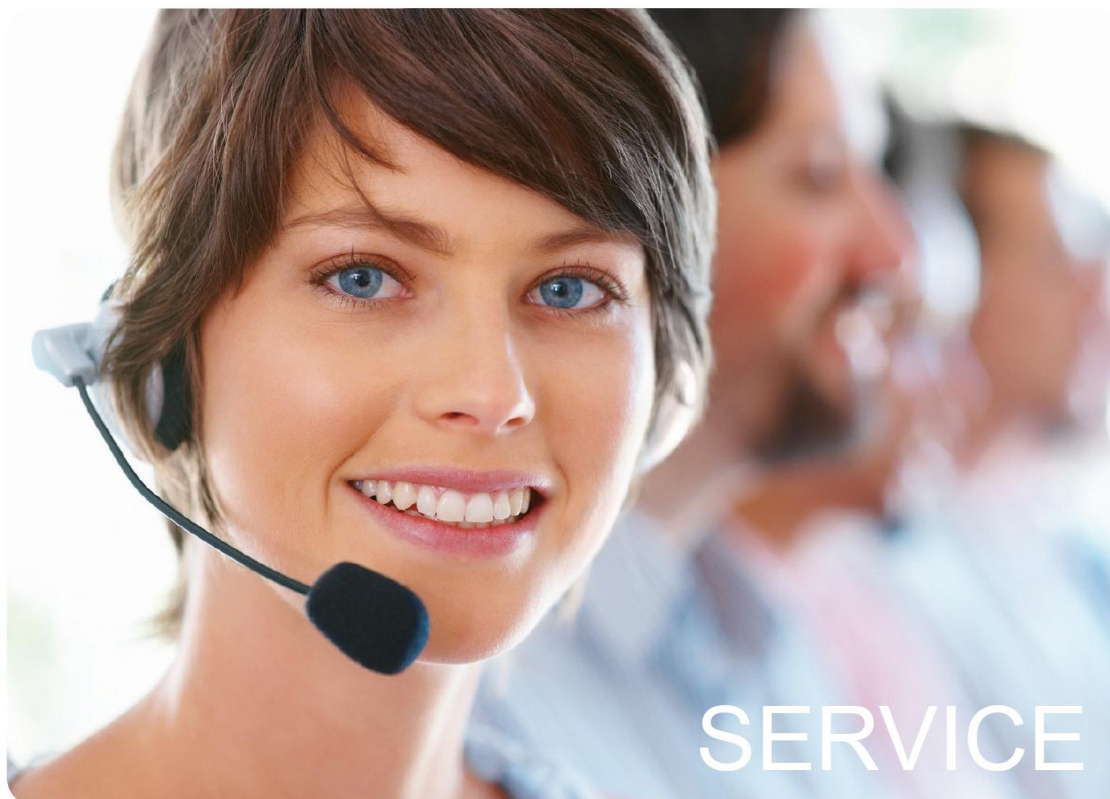
SYNTHÈSE DES MATÉRIELS ET DES DIMENSIONS DES DISPOSITIFS						
Modèle QR-LT de la gamme ACTIBLOC®		25-25	35-25	35-35	40-40	50-50
Capacité (Equivalents-Habitants)		4	6	8	10	12
Cuve(s)	Nombre	1				
	Volume total (m³)	5,99	6,85	7,71	8,50	10,10
	Volume utile décanteur primaire (m³)	2,60	3,30	3,30	3,98	4,75
	Volume utile réacteur biologique (m³)	2,60	2,60	3,30	3,98	4,75
	Surface de séparation (m²)	2,55				
	Longueur hors tout et par cuve (cm)	277	314	350	420	497
	Largeur hors tout par cuve (cm)	185				
	Hauteur hors tout (cm)	169				
	Hauteur utile entrée (cm)	123				
	Hauteur utile sortie (cm)	117				
Surpresseur	Marque	SECOH				
	Modèle	JDK-S-60	JDK-S-80		JDK-S-120	
	Puissance (W)	48	50		95	
	Débit à 150 mbar (l/min)	64	90		140	
Diffuseur d'air	Marque	BIBUS				
	Modèle	HD340		TD63/2075		
	Nombre	1		2		
Canalisation d'air	Longueur (m)	20				
Automate / armoire électrique	Durée de fonctionnement du transfert des eaux usées du décanteur vers le réacteur	9 min toutes les 6 h (soit 36 min/j)	13 min toutes les 6 h (soit 52 min / jour)	18 min toutes les 6 h (soit 72 min/j)	10 min toutes les 6 h (soit 40min/j)	
	Durée de fonctionnement du transfert des eaux épurées	9 min toutes les 6 h (soit 36 min/j)	13 min toutes les 6 h (soit 52 min/j)	18 min toutes les 6 h (soit 72 min/j)	10 min toutes les 6 h (soit 40min/j)	
	Durée de fonctionnement de la recirculation des boues	0,575 min toutes les 6h (soit 2,30min/j)	0,675 min toutes les 6h (soit 2,70min/j)	0,975 min toutes les 6h (soit 3,90min/j)	0,775 min toutes les 6h (soit 3,10min/j)	0,925 min toutes les 6h (soit 3,70min/jour)
	Durée de fonctionnement de l'aération	125 min toutes les 6 h (soit 8,3 h/j)	120 min toutes les 6 h (soit 8,0 h/j)	138 min toutes les 6 h (soit 9,2 h/j)	120 min toutes les 6 h (soit 8,0 h/j)	
Electrovannes	Marque	BUSCHJOST				
	Puissance (W)	16 à 38				
	Débit (m³/h)	3,60				

SYNTHÈSE DES MATÉRIELS ET DES DIMENSIONS DES DISPOSITIFS					
Modèle QR-LT de la gamme ACTIBLOC®		60-60	70-70	80-80	90-90
Capacité (Equivalents-Habitants)		14	16	18	20
Cuve(s)	Nombre	2			
	Volume total (m³)	13,70	15,42	17,00	20,20
	Volume utile décanteur primaire (m³)	5,90	6,60	8,00	9,50
	Volume utile réacteur biologique (m³)	5,90	6,60	8,00	9,50
	Longueur hors tout et par cuve (cm)	313	350	420	458
	Largeur hors tout par cuve (cm)	185			
	Hauteur hors tout (cm)	169			
	Hauteur utile entrée (cm)	118			
	Hauteur utile sortie (cm)	112			
Surpresseur	Marque	SECOH			
	Modèle	JDK-S-120			JDK-S-200
	Puissance (W)	95			180
	Débit à 150 mbar (l/min)	140			220
Diffuseur d'air	Marque	BIBUS			
	Modèle	TD63/2075			TD63/2100
	Nombre	4			
Canalisation d'air	Longueur (m)	20			
Automate / armoire électrique	Durée de fonctionnement du transfert des eaux usées du décanteur vers le réacteur	6 min toutes les 6 h (soit 24 min/j)		7 min toutes les 6 h (soit 28 min/j)	8 min toutes les 6 h (soit 32 min/j)
	Durée de fonctionnement du transfert des eaux épurées	6 min toutes les 6 h (soit 24 min/j)		7 min toutes les 6 h (soit 28 min/j)	8 min toutes les 6 h (soit 32 min/j)
	Durée de fonctionnement de la recirculation des boues	0,675 min toutes les 6 h (soit 2,70min/j)	1min toutes les 6 h (soit 4min/j)		
	Durée de fonctionnement de l'aération	175 min toutes les 6 h (soit 11,7 h/j)		200min toutes les 6 h (soit 13,3 h/j)	175 min toutes les 6 h (soit 11,7 h/j)
Electrovannes	Marque	BUSCHJOST			
	Puissance (W)	16 à 38			
	Débit (m³/h)	3,60			

ANNEXE J – CARNET D'ENTRETIEN

Date	Opération effectuée	Observation	Intervenant	Cachet et signature

Notre équipe
SOTRALENTZ HABITAT FRANCE SAS
est à votre service...



Pour plus d'informations sur nos solutions pour les eaux de pluies,
le stockage de fioul, l'Assainissement Non Collectif :
<http://habitat.sotralentz.com>
+33 / 3 88 01 68 00

SOTRALENTZ HABITAT FRANCE SAS
B.P. 30003
67320 DRULINGEN
FRANCE
Tél. +33 / 3 88 01 68 00
Fax +33 / 3 88 01 60 60
habitat@sotralentz.com

RIKUTEC
Richter Kunststofftechnik
GmbH & Co. KG
Graf-Zeppelin-Str. 1-5
57610 ALTENKIRCHEN
ALLEMAGNE
Tél. +49 / 2681 9546 00
Fax +49 / 2681 9546 33

SOTRALENTZ ESPAÑA
Polig. Industrial de Lantaron,
parcelas 15 y 16
01 213 COMUNION - ALAVA
ESPAGNE
Tél. +34 / 945 3321 00
Fax +34 / 945 3322 86